



Délibérations de l'Assemblée Plénière

Le Syndicat, Énergies Haute-Vienne

Séance ordinaire

Judi 21 janvier 2021

à 9h30

en la salle Georges BIZET sur la commune de Bosmie L'Aiguille.

SEHV
8 rue d'Anguernaud - ZA Le Chatenet
87 410 LE PALAIS SUR VIENNE
sehv@sehv.fr - www.sehv.fr



ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un , le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués par Monsieur DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, sont réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet sur la commune de Bosmie L'Aiguille.

Date de convocation : mercredi 13 janvier 2021.

**Nombre de membres
en exercice : 66**

Ordre du jour

Ouverture de séance

CONCESSION

2021-01 :

Contrôle de concession du Syndicat, Energies Haute-Vienne : indicateurs 2019.

INSTITUTION

2021-02 :

Transfert de la compétence IRVE par les communes de Bosmie L'Aiguille et Saint Paul au Syndicat, Energies Haute-Vienne.

2021-03 :

Règlement intérieur du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

2021-04 :

Remplacement d'un membre de la Commission d'Appel d'Offre.

2021-05 :

Remplacement d'un membre de la Commission « COMMUNICATION ».

FINANCES

2021-06 :

Rapport d'orientation budgétaire 2021.

MARCHES PUBLICS

2021-07 :

Marché « ETUDES ENERGETIQUES DE BATIMENTS » : autorisation donnée au Président pour signer l'accord cadre.

2021-08 :

Validation de l'Avant-Projet Définitif (APD) de la Maison de l'Énergie.

RESSOURCES HUMAINES

2021-09 :

Gestion du parc automobile du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE

Date : 28/01/2021

Qualité : Président

Ordre du jour



**Nombre de membres
en exercice : 66**

2021-10 :
Besoins saisonniers 2021.

2021-11 :
Mise à jour du tableau des effectifs.

COMMUNICATIONS

COM2021-01 :
DECISION DE BUREAU / 17 DECEMBRE 2020 : subvention à l'amicale du personnel pour 2021.

COM2021-02 :
Accord cadre de partenariat ADEME « Développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la Haute-Vienne » avec l'ADEME - période 2020-2023 : convention de mandat, contrat d'objectifs et avenant à l'accord cadre de partenariat.

COM2021-03 :
Attribution du marché « MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES, CLIMATIQUES ET DE VENTILATION » des membres du groupement de commandes coordonné par le SEHV.

COM2021-04 :
Lauréats du programme d'études énergétiques des bâtiments publics.

Ordre du jour

Questions diverses

Prochaine Assemblée Plénière : 11 mars 2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Éric BERGERON, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir Marlène LALOGÉ.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 42
Pouvoirs : 3
Votants : 45

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 4
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-01

Objet :

INSTITUTION

**CONTROLE DE
CONCESSION DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE :
INDICATEURS 2019.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le code de l'énergie ;

Vu les dispositions de l'article 2-II de la loi n° 2000-108 du 10 février 2000, relatives à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;

Vu l'article L 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle du bon accomplissement des missions de service public de l'électricité ;

Vu l'article 44 du cahier des charges de concession de la distribution publique d'énergie électrique du SEHV portant sur le contrôle et le compte rendu annuel d'activité ;

Vu le compte rendu d'activité produit par les délégataires, EDF et ENEDIS au titre de l'exercice 2019 ;



**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Monsieur le Président propose de prendre connaissance de l'analyse et du document de synthèse « **Indicateurs de concession 2019** » élaboré par les services du SEHV et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical valide le document de synthèse « Indicateurs de concession 2019 » et adopte, à l'unanimité, la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2021,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-01

Objet :

INSTITUTION

**CONTROLE DE
CONCESSION DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE :
INDICATEURS 2019.**

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210121-202101-DE

INDICATEUR DE
CONCESSION

2019

Compte-rendu du
Contrôle de
Concession

ANNEXE A LA DELIBERATION 2021-01
ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 JANVIER 2021

du Syndicat Energies Haute-Vienne

SOHV
nos énergies en commun


territoire
d'énergie
NOUVELLE-AQUITAINE



C'est l'organisme responsable du service public de l'électricité en Haute-Vienne.

■ LA CONCESSION EN QUELQUES MOTS

Le réseau électrique est une infrastructure publique.

En Haute-Vienne, les communes, puis les intercommunalités et le Conseil départemental se sont regroupés en un syndicat départemental pour assurer cette compétence.

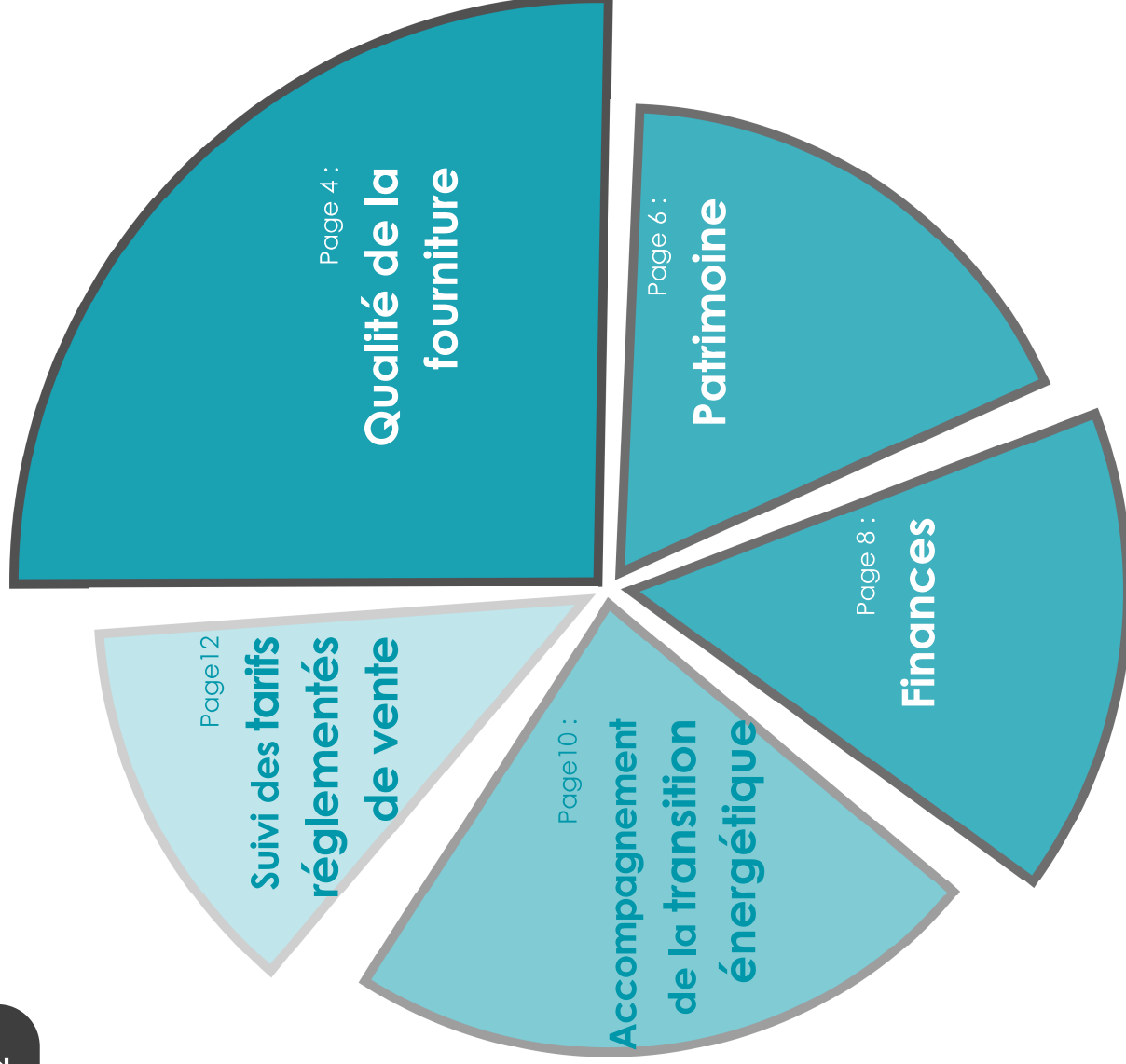
Le SEHV regroupe 209 collectivités. Sa concession couvre tout le territoire de la Haute-Vienne, à l'exception des centre-villes de Limoges (qui est sous concession de la Communauté Urbaine Limoges Métropole) et de Saint-Léonard-de-Noblat (qui est en régie municipale d'électricité).

Sur ce territoire, le SEHV est l'autorité organisatrice de la distribution. Il garantit une électricité disponible, de qualité et accessible à tous. En tant que propriétaire du réseau de distribution au nom de ses collectivités membres, il effectue lui-même d'importants travaux sur les ouvrages, et il contrôle la bonne gestion du réseau qu'il a déléguée à un concessionnaire, Enedis, et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, déléguée à EDF.

Le SEHV rend compte chaque année à ses membres et ses partenaires de l'activité de ses concessionnaires. Voici le rapport synthétique des indicateurs pour l'année 2019, sous réserve du contrôle en cours.

Il est à noter que la plupart des données fournies omettent les quartiers de Limoges : Landouge et Beaune-les-Mines, pourtant inclus dans la concession du SEHV depuis 1955.

Les données détaillées du contrôle sont disponibles sur simple



demande.

■ LE CONTRAT DE CONCESSION 2019-2048

A compter de l'année 2019 et pour une durée de 30 ans, un nouveau contrat de concession a été approuvé et négocié à l'échelle locale afin de s'adapter au mieux aux besoins spécifiques de notre territoire.

Signé le 28 décembre 2018, ce nouveau contrat s'appuie sur un accord-cadre signé le 21 décembre 2017 entre la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), France Urbaine, Enedis et EDF. Pour autant, des objectifs ont été négociés localement et correspondent pleinement à la concession du SEHV.

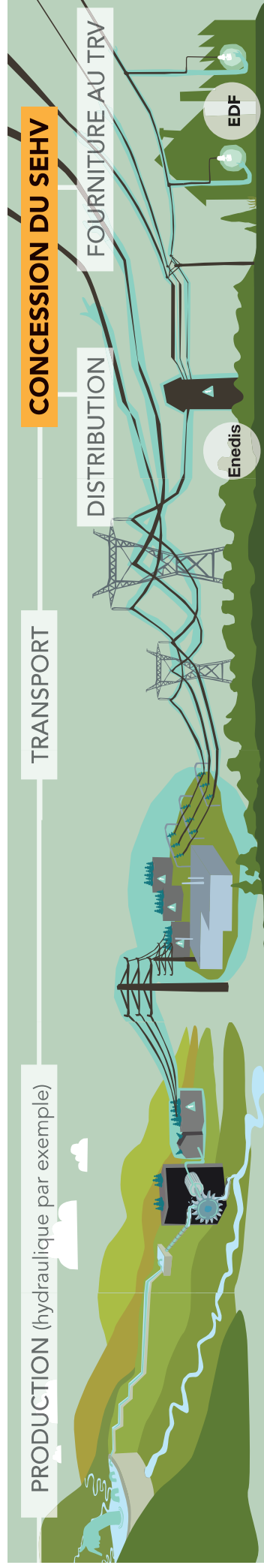
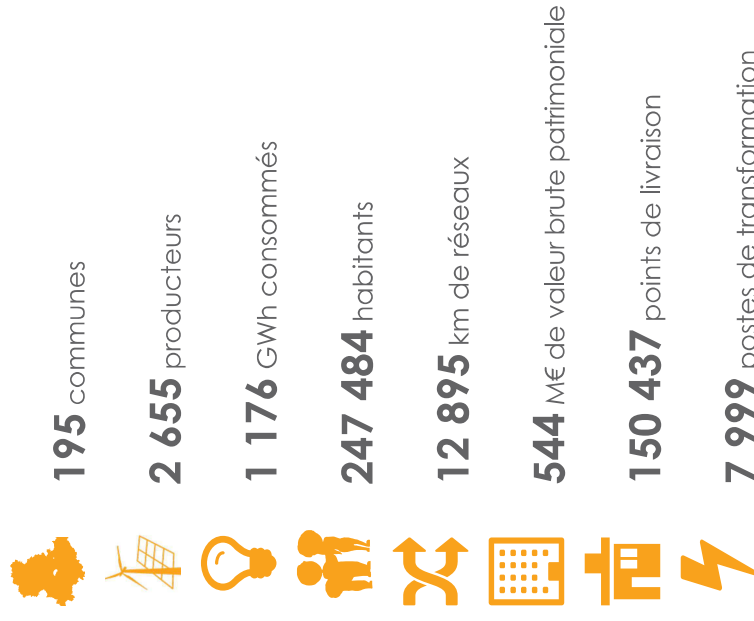
■ SDI-PPI-PA : DES OBJECTIFS AMBITIEUX, DES VALEURS REPERES

Le nouveau contrat de concession est construit sur des ambitions à différentes échéances :

Le schéma directeur des investissements (SDI) correspond à une vision de long terme des évolutions du réseau sur le territoire de la concession, d'ici à 2048. Les programmes pluriannuels d'investissements (PPI) correspondent à une déclinaison à moyen terme et permettent une planification sur 4 ans du schéma directeur. Le premier PPI définit ainsi des sous-objectifs pour 2019-2022. Les programmes annuels (PA) assurent la réalisation opérationnelle, et la coordination entre concessionnaire et autorité concédante. Il est présenté lors d'une conférence sous l'égide de la préfecture dite « Loi NOME » - L2224-31 du CGCT.

■ CARTOGRAPHIE DE LA CONCESSION

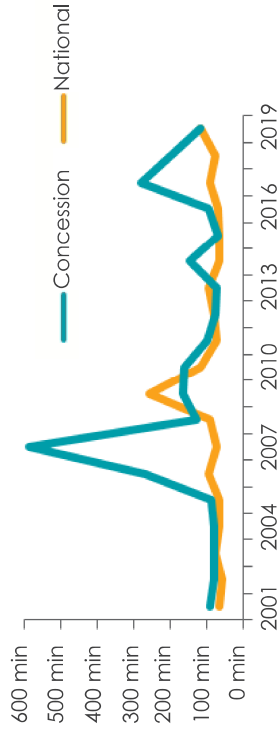
■ 8 CHIFFRES CLES DE LA CONCESSION en 2019



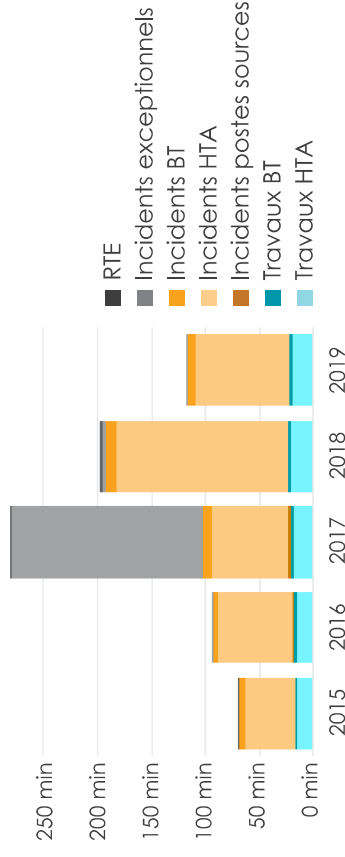
INDICATEURS POUR LA QUALITE DE LA FOURNITURE

Le temps et l'origine des coupures

Evolution du critère B (en minutes)



Critère B de la concession par origine des coupures



Envoyé en préfecture le 01/02/2021
 Reçu en préfecture le 01/02/2021
 Affiché le
 ID : 087-258708585-20210121-202101-DE

Le critère B représente le temps de coupure moyen par usager. C'est l'indicateur le plus utilisé pour caractériser la continuité de fourniture. Il permet principalement de mettre en évidence la sensibilité des réseaux aux agressions extérieures, ainsi que la réactivité déployée pour réalimenter les usagers coupés et réparer les dégâts sur le réseau.

En 2019, le critère B de la concession a atteint 117 minutes (-40,8%). Les événements climatiques de janvier (tempête Gabriel) et décembre (Fabien) ont généré 30 minutes de coupure, soit plus de 30% des temps de coupure dus aux incidents sur l'année. Le critère B travaux reste au-delà des 20 minutes et serait dû d'après le concessionnaire aux travaux d'élagage.

Les objectifs d'amélioration de la qualité au terme du contrat de concession.

Améliorer la continuité d'alimentation

Evolution du critère B HIX hors RTE (en minutes)

(moyenne glissante sur 5 ans)



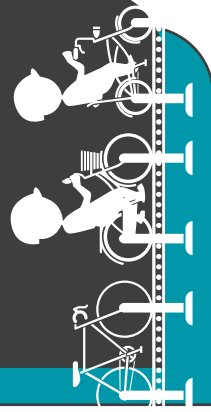
Consolider la qualité structurelle

Un nouvel indicateur a été créé : le critère B HTA filtré, qui ne prend en compte que les coupures liées aux incidents sur le réseau HTA en écartant les incidents ayant un impact de 3 minutes ou plus. Il permet d'établir une qualité structurelle du réseau. Le SEHV et son concessionnaire se fixent pour ambition de retenir un critère inférieur à 42 minutes, moyenné sur 5 ans, pour orienter les investissements de la concession. **Pour 2015-2019, il est à 45 minutes.**

Le Schéma Directeur des Investissements (SDI) vise un temps de coupure moyenné sur 5 ans en dessous de 90 minutes au terme du contrat.

Il s'agit du critère B HIX hors RTE, c'est-à-dire un temps de coupure moyen par usager, en dehors des événements exceptionnels et des défaillances en amont de la concession.

La valeur de 2019 reste 27% au-dessus de cette valeur-cible.



Le Décret qualité

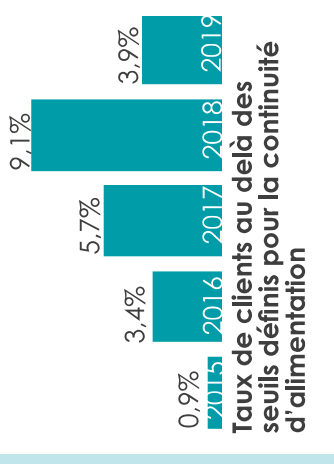
Le Décret 2017-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité, fixe un niveau de qualité attendu du réseau HTA et BT.

La continuité d'alimentation

Le code de l'énergie impose que le nombre d'usagers subissant :

- plus de 6 coupures longues, ou 35 coupures brèves,
- ou plus de 13 heures de coupures longues cumulées sur l'année, ne dépasse pas 5% sur le territoire départemental.

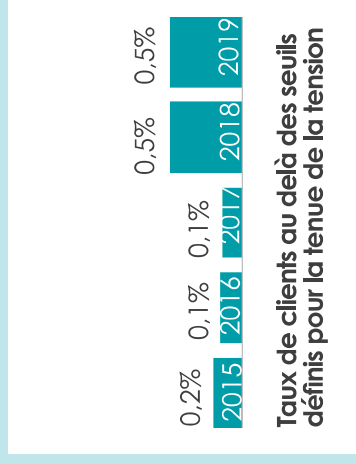
En 2019, Enedis a recensé 3,9% des usagers au-dessus de ces seuils sur la concession. Le taux de Haute-Vienne est de 2,4%.



La tenue de la tension

Un client est considéré comme mal alimenté lorsque la tension sort de la fourchette (-10% à +10%) de la tension nominale 230 V.

En 2019, le nombre de clients mal alimentés, évalué selon une méthode statistique n'a pas augmenté et reste faible sur la concession (0,5% des points de livraison). A noter que la méthode d'évaluation a été modifiée à partir de 2018 de façon à fiabiliser sa modélisation, notamment via les données recueillies par les compteurs communicants Linky et pour prendre en compte l'impact des moyens de production décentralisée en forte croissance.



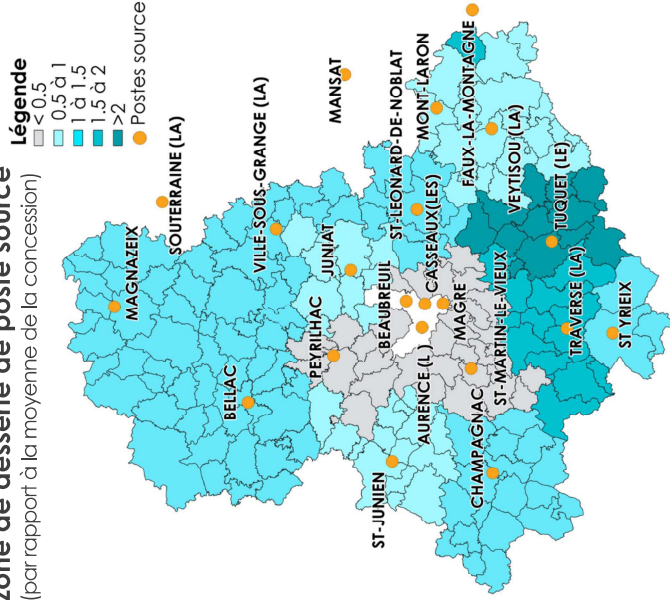
Limiter les écarts de qualité sur la concession

Le schéma directeur des investissements inclut une ambition d'homogénéisation des qualités de desserte par poste source.

Ainsi, le SEHV et le concessionnaire ont défini un critère de suivi par zone de desserte de poste source (critère B incidents HTA HIX moyenné sur 5 ans). Si ce critère dépasse deux fois le critère moyen sur la concession (soit 86 minutes pour 2015-2019), la zone en cause est examinée et des travaux seront partie des priorités dans l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement suivant.

Critère B incidents HTA HIX par zone de desserte de poste source

(par rapport à la moyenne de la concession)



Amener un taux de sécurisation des communes de la Haute-Vienne à 75%

(taux 2018 : 39%)

Le PPI 2019-2022 prévoit la sécurisation de 12 communes.

Une commune est dite « sécurisée » si une agglomération de son bourg ou de sa zone la plus agglomérée depuis un poste source est en technique souterraine. Cette solution peut être remplacée dans certains cas et partiellement par une alimentation en technique aérienne de forte section ne présentant pas de risque climatique (pas de présence d'arbre principalement...).



En 2019, le concessionnaire a réalisé un quart de l'objectif en sécurisant les communes de : Saint-Jouvent, Compreignac et Chaptelat.

Nombre de communes sécurisées

La Concession du SEHV concerne le réseau public de distribution d'énergie électrique. Elle s'étend sur 10 communes. Le schéma directeur des investissements définit 10 ambitions pour la modernisation et la sécurisation des ouvrages, déclinés en objectifs pour le premier programme pluriannuel d'investissement. La présente plaquette zoom sur 3 de ces points.

■ Réseau HTA « moyenne tension »

	2018	2019	évolution 2018-2019
souterrain	2 469 km (35,5 %)	2 525 km (36,3 %)	+2,2 %
aérien torsadé	4 km (0,1 %)	4 km (0,1 %)	0,0 %
aérien nu	4 488 km (64,4 %)	4 435 km (63,6 %)	-1,2 %
Total	6 961 km	6 964 km	0,0 %

Le réseau « moyenne tension » (HTA) pour Haute Tension A) a une tension comprise entre 1 000 et 50 000 V.



Les réseaux aériens peuvent être « torsadés », c'est à dire entourés d'une gaine et enroulés entre eux pour ne former qu'un seul câble épais, ou « nus », non isolés ils sont alors placés de manière à ne pas se toucher.

■ Réseau BT « basse tension »

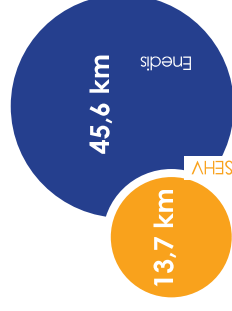
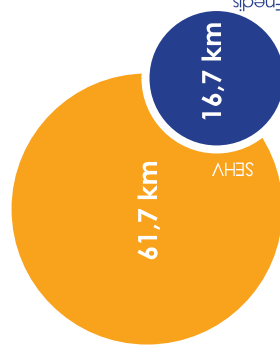
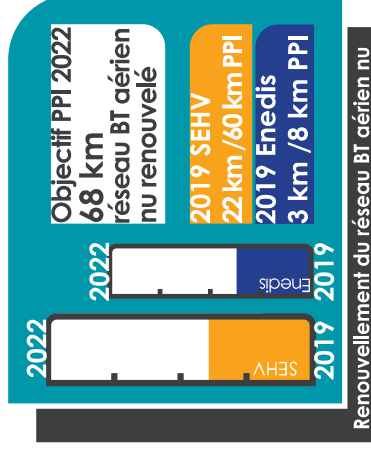
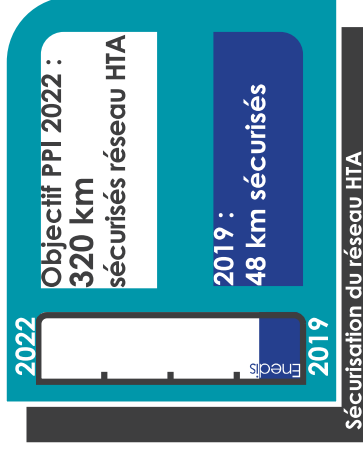
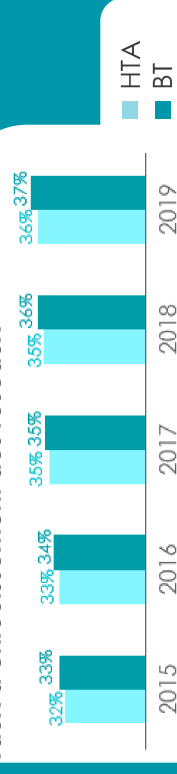
	2018	2019	évolution 2018-2019
souterrain	2 142 km (36,3%)	2 213 km (37,3 %)	+ 3,3 %
aérien torsadé	3 393 km (57,4%)	3 373 km (56,9 %)	- 0,6 %
aérien nu	375 km (6,3%)	345 km (5,8 %)	- 7,8 %
Total	5 910 km	5 931 km	+ 0,4 %

Le réseau « basse tension » (BT) a une tension comprise entre 50 et 1 000 V.

Enfouissement des réseaux

Le taux d'enfouissement des réseaux HTA (36,3%) et BT (37,3%) progresse régulièrement chaque année, fruit des travaux du SEHV et d'Enedis.

Taux d'enfouissement des réseaux



Postes sources

	2018	2019	évolution 2018-2019
Total	14	14	-

Les postes sources sont des ouvrages électriques industriels qui se trouvent à la jonction des lignes électriques de haute et moyenne tensions. Ils constituent le premier maillon de la distribution électrique. La sécurisation des postes sources est un élément incontournable de la fiabilité d'alimentation de la concession.

Dans le cadre du PPI, les travaux réalisés en 2019 sont :

- Passage en neutre compensé du poste source de Magnazeix
- Restructuration du poste source de Ville sous Grange en cours

Postes de transformation HTA/BT

	2018	2019	évolution 2018-2019
sur poteaux (H61)	4 391 (55,1%)	4 331 (54,2 %)	- 1,4 %
cabines hautes	157 (2,0%)	148 (1,8 %)	- 5,7 %
autres postes	3 418 (42,9%)	3 520 (44,0 %)	+ 3,0 %
Total	7 966 postes	7 999 postes	+0,4 %

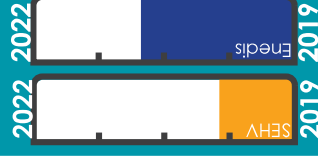
Les postes de transformation assurent la liaison entre les réseaux HTA et BT.

L'éradication des cabines hautes, une priorité



Bâties entre les années 1920 et 1960, les cabines hautes sont les postes les plus anciens du réseau. Leur structure en béton armé sert à protéger les fils électriques aériens descendus à hauteur d'homme en conducteur nu.

Ne répondant plus aux normes de sécurité, le contrat de concession fait de leur éradication sur la concession une priorité.



Objectif PPI 2022
24 cabines hautes
remplacées

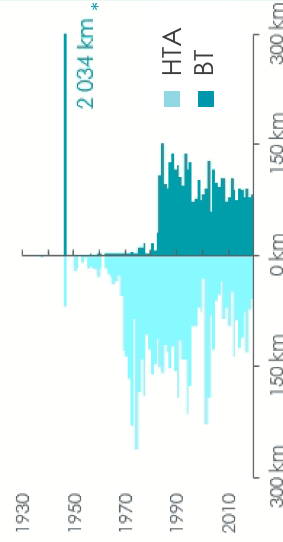
2019 SEHV
3 cabines /12

2019 Enedis
7 cabines /12

2019
Dépotes cabines hautes

Age des ouvrages

Pyramide des âges

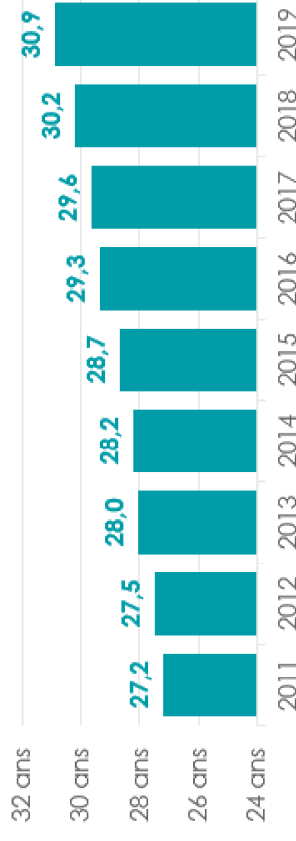


Le vieillissement se poursuit en 2019.

Une part importante des ouvrages a dépassé la durée de vie comptable (32,5% du réseau HTA). Le schéma directeur fixe des ambitions pour des travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux mais aussi des politiques de prolongation de durée de vie. Dans le cas où le suivi du diagnostic fera apparaître une hausse des incidents liée au vieillissement des réseaux HTA aériens, ces ambitions seront révisées.

* L'âge moyen des réseaux BT ne peut être déterminé à défaut d'inventaire technique daté d'avant 1984 (35% des réseaux BT sont datés par défaut de 1946).

Age physique moyen du réseau HTA



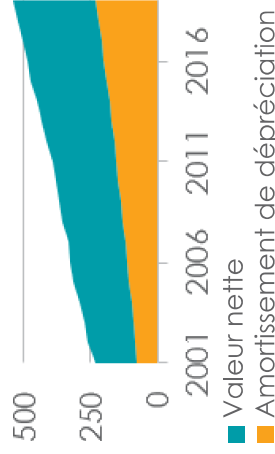
INDICATEURS POUR LE PATRIMOINE COMPTABLE DE LA CONCESSION

La valorisation de la concession du SEHV

Le patrimoine de la concession est valorisé à 544 millions d'euros en 2019 (+3,4%).

	2015	2016	2017	2018	2019
Valeur brute	475 122 k€	489 267 k€	507 481 k€	525 897 k€	543 762 k€
Valeur nette	283 346 k€	288 419 k€	297 803 k€	304 855 k€	311 927 k€
Amortissement de dépréciation	191 776 k€	200 848 k€	209 678 k€	221 042 k€	231 835 k€
Provision pour renouvellement	31 876 k€	30 251 k€	29 690 k€	31 973 k€	31 140 k€
Taux d'amortissement	40,4 %	41,1 %	41,3 %	42,0 %	42,6 %

Evolution de la valeur brute des ouvrages (en millions d'euros)



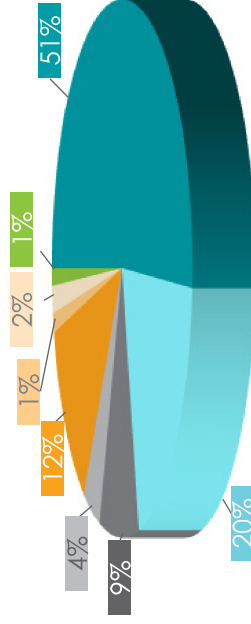
La valeur de la concession augmente chaque année, fruit des investissements réalisés sur le patrimoine par le SEHV et son concessionnaire Enedis.

Pour autant, le vieillissement comptable se poursuit depuis 2002, avec un **taux d'amortissement à 42,6% en 2019**.

Dans le nouveau cahier des charges, le concessionnaire ne constitue plus chaque année de provisions pour renouvellement. En revanche, le montant des provisions ne peut être dépensé que pour les travaux de renouvellement des ouvrages pour lesquels elles ont été constituées.

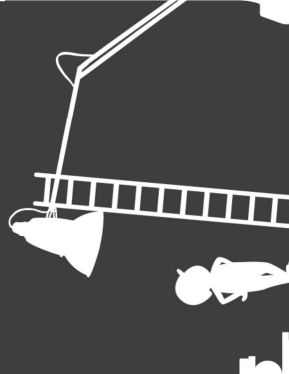
Répartition de la valeur brute des ouvrages de la concession

Les réseaux de distribution représentent plus de 70% de la valeur brute de la concession du SEHV. On constate que les postes sources ne sont pas compris dans le patrimoine comptable de la concession du SEHV.



Répartition de la valeur brute des ouvrages

- Canalisations souterraines
- Canalisations aériennes
- Postes HTA/BT
- Transformateurs HTA/BT
- Branchements / Colonnes montantes
- Compteurs Linky
- Autres comptages
- Autres



■ Les investissements sur la concession

Les investissements d'Enedis ont poursuivi leur progression à raison de +24,4 % en 2019 pour atteindre 21,8 M€.

Cette augmentation porte notamment sur les raccordements des producteurs HTA (+3,3 M€, soit +392 % par rapport à 2018). 2,7 M€ ont également été affectés au déploiement des compteurs communicants (chiffre stable par rapport à 2018).

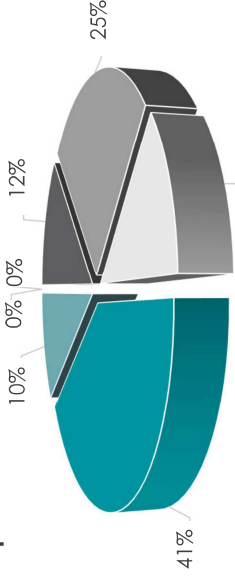
On note également que le concessionnaire a consacré 3,5 Millions d'euros aux postes sources qui ne sont pas inclus dans le patrimoine comptable du SEHV.

Investissements Enedis (en k€)



- Investissements « imposés » : raccordement des utilisateurs, déplacements d'ouvrages.
- Investissements « délibérés » : tous les autres investissements : renforcement, renouvellement, sécurisation, amélioration de la qualité de la fourniture...

Répartition des investissements Enedis

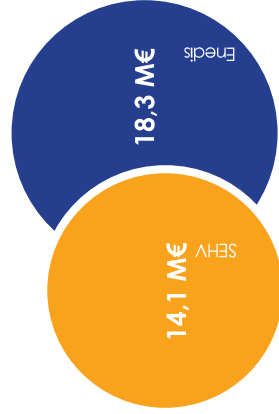


- 1.1. Raccordement des consommateurs
- 1.2. Raccordement des producteurs
- 1.3. Raccordement à finalités mixtes
- 2.1. Performance et modernisation réseau
- 2.2. Exigences environnementales & contraintes externes
- 3. Investissements de logistiques
- 4. Autres investissements

Plus de 32 Millions d'euros investis en 2019 sur la concession du SEHV

En 2019, le SEHV a mandaté 14,1 Millions d'euros pour financer des travaux sur les réseaux de distribution de la concession.

Enedis communique 21,8 Millions d'euros de « dépenses enregistrées » sur la concession, auxquelles ont été soustraits 3,5 Millions investis sur les postes sources (non inclus dans le patrimoine comptable de la concession).



■ Les objectifs financiers du PPI

Le schéma directeur propose une vision technique à moyen ou long terme, non valorisée en unité monétaire, des évolutions envisagées sur le réseau.

En revanche, l'engagement financier du gestionnaire du réseau de distribution porte sur le total des opérations retenues et est formalisé selon trois finalités d'investissement au titre du programme pluriannuel pour la période 2019-2022 :

- Renforcements
- Climatique-sécurisation
- Modernisation

Les chiffres annoncés ci-contre sont ceux communiqués par le concessionnaire, soit 4,36 Millions d'euros en 2019 sur un engagement financier total de 13,5 Millions d'euros pour le PPI 2019-2022.



Objectif PPI 2022 :
1100 k€ investis
Renforcement des réseaux

2019 :
450 k€ investis

Investissements Renforcements



Objectif PPI 2022 :
2900 k€ investis
Climatique
Sécurisation

2019 :
993 k€ investis

Investissements Climatique-sécurisation

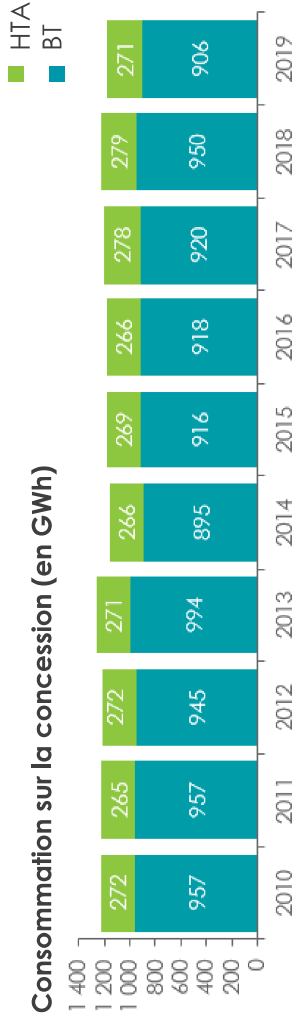


Objectif PPI 2022 :
9500 k€ investis
Modernisation des réseaux

2019 :
2917 k€ investis

Investissements Modernisation

La consommation sur le territoire de la concession

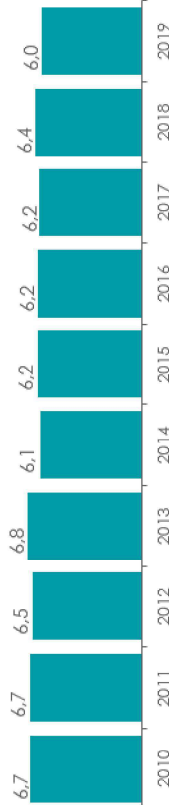


En 2019, les usagers de la concession du SEHV ont consommé 1 176 GWh (-4%).

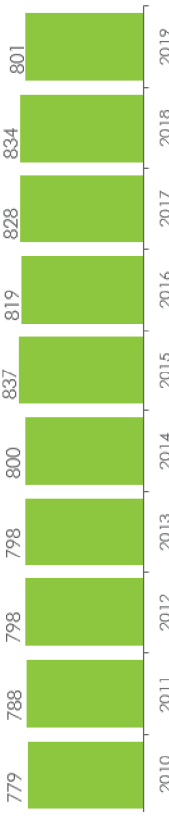
Ils sont répartis en 150 437 points de livraison (+0,6%), dont 338 réliés directement au réseau HTA.

Cette consommation a généré 48,5 Millions d'euros de recettes d'acheminement.

Consommation par usager raccordé au réseau BT (en MWh/PDL)



Consommation par usager raccordé au réseau HTA (en MWh/PDL)



La consommation moyenne par usager enregistrée en 2019 confirme une tendance à la stabilisation des besoins en électricité des usagers raccordés au réseau basse tension depuis 2014 (-4,9% par rapport à 2018). Et ce, quels que soient les conditions climatiques.

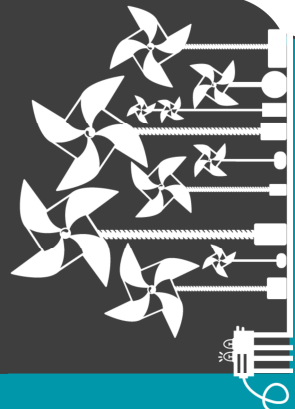
Le SEHV, acteur des plans climat air énergie territoriaux



Le SEHV s'est engagé dans la transition énergétique en construisant avec l'ensemble des acteurs du territoire et de l'énergie une Stratégie Départementale de Transition Énergétique qui a notamment permis l'établissement des Plans Climat Air Énergies Territoriaux (PCAET).

En présence de Jean-Louis ETIENNE, témoin de l'urgence climatique, les intercommunalités et le SEHV ont signé le 5 décembre 2019 à l'ENSIL-ENSCI une convention des territoires pour le Climat, l'air et l'énergie en Haute-Vienne.

Par ailleurs, les investissements du SEHV ont déjà permis d'effectuer un volume significatif de soutirages sur le réseau.



La production d'énergie renouvelable

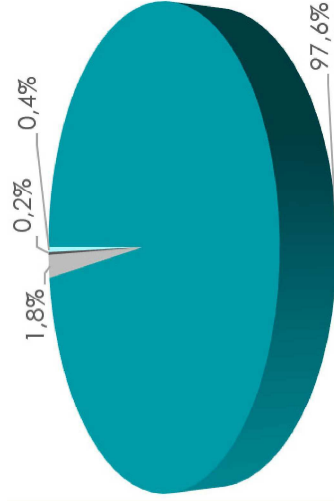
Nombre de producteurs ENR raccordés au réseau public



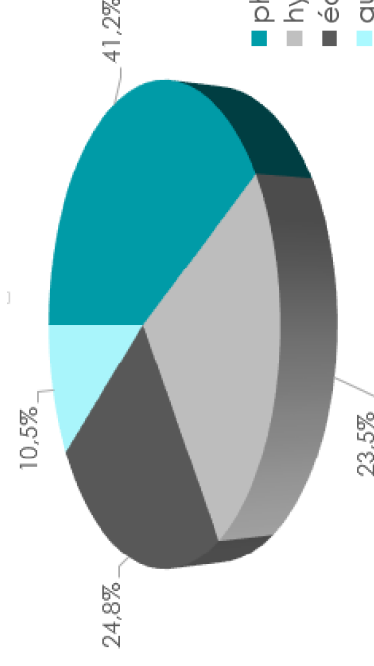
Historiquement destiné à délivrer la fourniture d'électricité, le réseau de distribution publique doit dorénavant collecter également des productions décentralisées de plus en plus nombreuses.

En 2019, 2655 installations de production d'énergie renouvelable sont raccordées au réseau de distribution d'électricité, soit une hausse de plus de 7% par rapport à 2018.

Répartition du nombre de producteurs ENR raccordés au réseau public



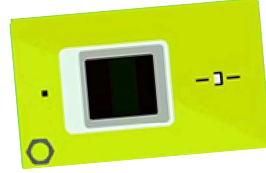
Répartition de la puissance installée des producteurs raccordés



Sur ces 2655 installations, on compte :

- 2591 producteurs d'énergie photovoltaïque (puissance installée de 63 MW)
- 48 producteurs d'énergie hydraulique (36 MW)
- 6 producteurs d'énergie éolienne (38 MW)
- et 10 autres installations (16 MW).

Adaptation du réseau à la transition énergétique : le déploiement du compteur communicant



Nombre de points de livraison équipés d'un compteur Linky (sur 149 180 PDL concerné à l'échelle de la concession)

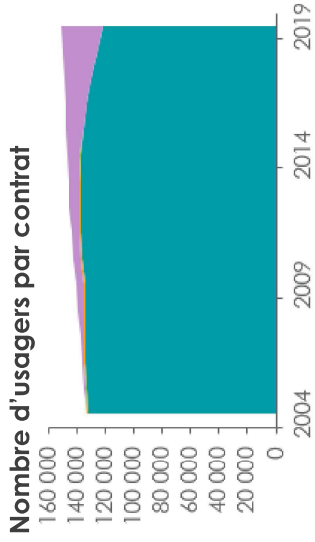
	2018*	2019*
Nombre de communes concernées par le déploiement en masse	52 670	72 381
Nombre de points de livraison ouverts à tous les services Linky	57	104
Nombre de comptes clients ouverts	47 865	65 021
	2 008	2 766

*valeurs cumulées

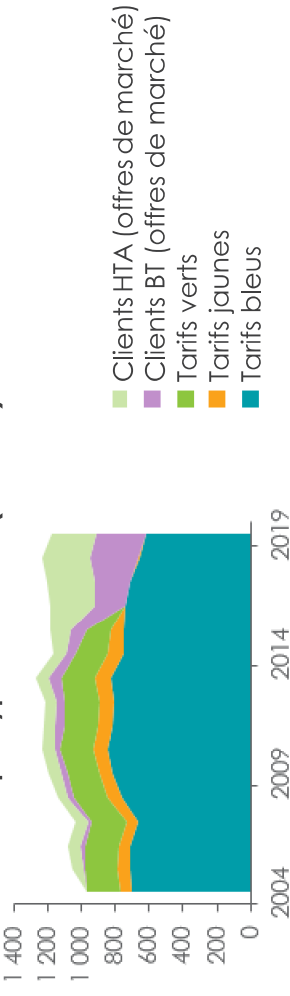
Le déploiement du Linky débuté fin 2016 se poursuit sur le territoire de la concession.

Fin 2019, 48,5% des points de livraison de la concession du SEHV étaient équipés.

Les contrats historiques



Consommation par type de contrat (en GWh)



- Clients HTA (offres de marché)
- Clients BT (offres de marché)
- Tarifs verts
- Tarifs jaunes
- Tarifs bleus

Une diminution du nombre de contrats aux tarifs réglementés de vente est de nouveau observée sur 2019, au profit d'offres de marché (-4 246 contrats soit -3,4% par rapport à 2018, tous segments confondus). Par ailleurs, bien que théoriquement éteints depuis 2015, quelques contrats subsistent au Tarif Jaune (concernant principalement des points de livraison atypiques dont les puissances souscrites sont inférieures à 42 kVA), et quelques offres au Tarif Vert dont la puissance est inférieure ou égale à 36 kVA. L'application de la loi Energie Climat du 8 novembre 2019, va peu à peu faire disparaître ces offres.

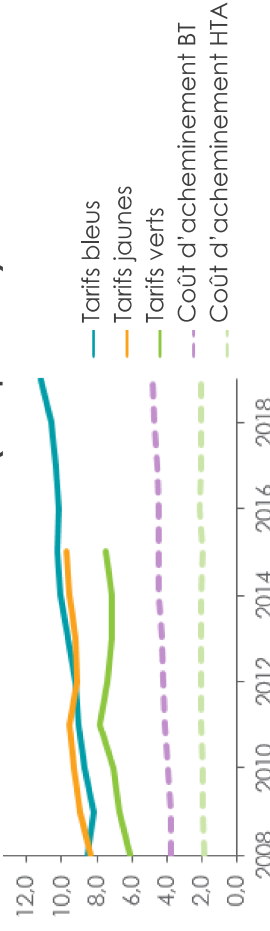
évolution des prix de l'électricité aux TRV

évolution 2008-2019

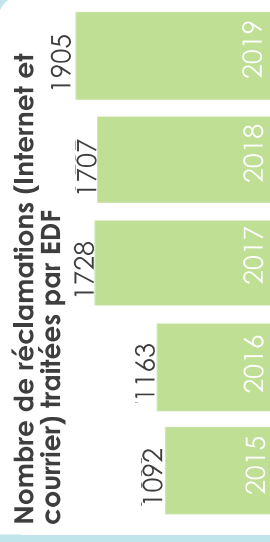
Prix du tarif bleu	+32%
Coût d'acheminement BT	+26%

On constate que le prix moyen du tarif bleu sur la concession évolue à la hausse plus vite que le coût d'acheminement sur le réseau basse tension.

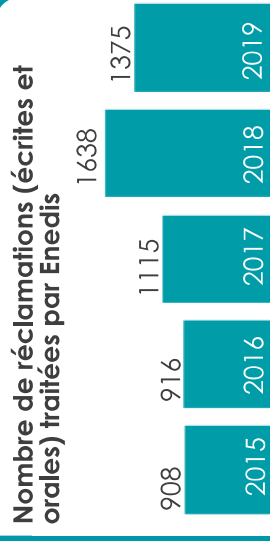
évolution des prix moyens aux tarifs réglementés de vente et des coûts d'acheminement sur la concession (en € par MWh)



SATISFACTION CLIENTS SUR LA CONCESSION DU SEHV



EDF a enregistré une hausse des réclamations de +12% en 2019.



Enedis a enregistré une diminution des réclamations de -16% en 2019.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Éric BERGERON, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir Marlène LALOGÉ.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Présents : 42

Pouvoirs : 3

Votants : 45

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 8

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 4

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-02

Objet :

INSTITUTION

**TRANSFERT DE LA
COMPETENCE IRVE PAR LES
COMMUNES DE BOSMIE
L'AIGUILLE ET SAINT PAUL
AU SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.**

1/2

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'article L2224-37 du Code général des collectivités territoriales permettant aux communes de transférer la compétence infrastructures de charge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE) aux autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité ;

Vu l'article L5721-6-1 du CGCT fixant les conséquences patrimoniales d'un transfert de compétences ;

Vu l'article 3.3 des statuts du SEHV qui l'habilite à exercer, en lieu et place de ses membres qui en font la demande ou de sa propre initiative, les compétences relatives aux infrastructures de charge pour véhicules électriques conformément à l'article L2224-37 du CGCT ;

Vu la délibération n° 2019-41 du 16 octobre 2019 approuvant la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE ;

Vu la délibération n° 2020-75 du 21 septembre 2020 de la commune de BOSMIE L'AIGUILLE décidant du transfert de la compétence IRVE au SEHV et approuvant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice qui lui sont attachées ;

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : President**



**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Vu la délibération n° 2020-62 du 19 novembre 2020 de la commune de SAINT PAUL décidant du transfert de la compétence IRVE au SEHV et approuvant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice qui lui sont attachées ;

Considérant que les communes de BOSMIE L'AIGUILLE et SAINT PAUL se trouvent dans le cas n° 3 de la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE, article 6.1 ;

Considérant que le SEHV doit approuver le transfert de compétences des communes ayant délibérées en ce sens ;

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'ACCEPTER** la demande des communes de BOSMIE L'AIGUILLE et SAINT PAUL souhaitant transférer sa compétence IRVE se trouvant dans le cas n° 3 défini à la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE - ARTICLE 6.1.
- **D'APPROUVER** que le transfert de compétence pour les communes de de BOSMIE L'AIGUILLE et SAINT PAUL sera effectif à partir du moment où la délibération du SEHV sera rendue exécutoire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande des communes de BOSMIE L'AIGUILLE et SAINT PAUL souhaitant transférer sa compétence IRVE se trouvant dans le cas n° 3 défini à la convention fixant les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence IRVE - ARTICLE 6.1.
- **APPROUVE** le transfert de compétence pour les communes de de BOSMIE L'AIGUILLE et SAINT PAUL. Celui-ci sera effectif à partir du moment où la délibération du SEHV sera rendue exécutoire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-02

Objet :

INSTITUTION

**TRANSFERT DE LA
COMPETENCE IRVE PAR LES
COMMUNES DE BOSMIE
L'AIGUILLE ET SAINT PAUL
AU SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Éric BERGERON, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir Marlène LALOGÉ.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 42

Pouvoirs : 3

Votants : 45

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 7

Secteur Nord : 8

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 9

Secteur Sud Est : 4

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-03

Objet :

INSTITUTION

**REGLEMENT INTERIEUR DU
SYNDICAT, ENERGIES
HAUTE-VIENNE.**

1/1

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article L2121-8 du CGCT disposant que les conseils des collectivités doivent, dans les six mois qui suivent leur installation, adopter leur règlement intérieur.

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2021,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

Signé par : Georges
DARGENTOLLE

Date : 28/01/2021

Qualité : Président



Règlement intérieur du Syndicat, Energies Haute-Vienne

Adopté par délibération 2021-03
de l'assemblée Plénière du SEHV en date du 21 janvier 2021.

PREAMBULE

Le Syndicat Energies Haute-Vienne, dénommé « Le SEHV », est un syndicat mixte ouvert à taille départementale.

Il exerce ses compétences dans le champ du service public et dans les conditions fixées par ses statuts, complétés, le cas échéant, par les dispositions du code général des collectivités territoriales applicables aux EPCI.

Ce règlement intérieur peut être déféré devant le Tribunal administratif.

Le présent règlement a été élaboré dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires régissant l'organisation et le fonctionnement des syndicats mixtes prévues au Code Général des Collectivités Territoriales.

Toute proposition de modification du présent règlement devra être présentée par au moins un tiers des membres du Comité syndical et faire l'objet d'une délibération lors de la session demandée.

CHAPITRE PREMIER

COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL, DU BUREAU ET DU PRESIDENT

Article 1er – Compétences du Comité Syndical.

Le Comité règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du Syndicat. Il arrête les dispositions qui doivent figurer dans les statuts et le règlement intérieur du Syndicat.

Il procède à l'élection du Président, des Vice-présidents, des autres membres du bureau, ainsi qu'à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs comme aux commissions de travail du SEHV, y compris la Commission d'Appel d'Offre.

Il forme pour l'exercice de ses compétences des commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

Il participe, dans les conditions fixées par le présent règlement, au débat sur les orientations générales du budget en présentant un rapport d'orientation budgétaire conformément à la loi.

Il délibère sur le budget, les décisions modificatives budgétaires et le compte administratif.

Il détermine les services dont il se propose d'assurer l'exploitation en régie.

Il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les lois et règlements ou qu'il est demandé par les représentants de l'Etat dans le Département.

Il peut émettre des vœux sur toutes les questions présentant un intérêt pour le SEHV.

Article 2 – Compétences du Bureau.

Les compétences du Bureau sont celles qui lui ont été dévolues par le Comité, à l'exclusion :

- du vote du budget ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des décisions portant modification aux conditions initiales de composition et de fonctionnement du Syndicat, ainsi que celles portant sur sa durée ;
- de l'adhésion du Syndicat à un autre organisme, ainsi que celles portant sur sa durée ;
- de la délégation du Syndicat à un établissement public ;
- des mesures relatives à la constatation de dépenses obligatoires, ou celles de même nature.

Il est rendu compte, à chaque séance du Comité, des décisions prises par le Bureau.

Article 3 – Compétences du Président.

Le Président est l'organe exécutif du Syndicat.

Il peut recevoir, par délégation, une partie des compétences du Comité.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité ou du Bureau procédant par délégation de celui-ci.

Il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes du Syndicat.

Il est le responsable des services du Syndicat.

Il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité donner délégation de signature en toute matière aux Vice-présidents et au Directeur Général des Services par arrêté. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas reportées.

Il représente le Syndicat en justice.

CHAPITRE DEUXIEME TRAVAUX PREPARATOIRES

Article 4 – Périodicité des séances.

Le Comité syndical se réunit ordinairement au moins trois (3) fois par an.

Le Bureau se réunit ordinairement au moins trois (3) fois par an, préalablement aux séances du Comité.

Le Président peut réunir le Comité syndical ou le Bureau chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de convoquer le Comité dans un délai maximum de trente (30) jours quand la demande motivée lui en est faite, soit par le représentant de l'Etat dans le Département, soit par le tiers au moins de ses membres du Comité en exercice.

Article 5 – Convocations.

Le Président, ou à défaut en cas d'empêchement ou d'absence, le Vice-président qu'il désigne, convoque le Comité syndical par écrit au moins cinq (5) jours francs avant la séance prévue.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé sans pouvoir être inférieur à un (1) jour franc. Dans ce cas, le Président en rend compte à l'ouverture de la séance au Comité syndical qui se prononce sur l'urgence dès l'ouverture de la séance et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

La convocation est adressée à chaque délégué titulaire par voie dématérialisée, à l'adresse qu'il communique en début de mandat. Chaque titulaire est tenu de s'assurer de l'exactitude des coordonnées qu'il communique et d'informer sans délai des changements éventuels.

La convocation peut être adressée par voie postale au domicile des délégués titulaires si ceux-ci en font la demande express.

La convocation comprend obligatoirement l'ordre du jour mentionnant l'ensemble des affaires devant être soumise à l'examen du Comité. Pour chaque affaire soumise à délibération, un rapport sous la forme d'un projet de délibération est adressé aux délégués avec la convocation.

Si la délibération concerne un contrat de service public, le projet de contrat ou de marché, accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté au siège administratif du Syndicat par tout délégué en exercice.

Article 6 – Ordre du jour.

L'ordre du jour est établi par le Président. Il est communiqué aux délégués avec la convocation. Le Comité syndical et le Bureau peuvent refuser de délibérer sur un objet qui n'a pas été inscrit à l'ordre du jour porté sur la convocation.

Sous la rubrique « questions diverses » (quand elle est prévue à l'ordre du jour), ne peuvent être étudiées par le Comité syndical et le Bureau, que des questions d'importance mineure.

Article 7 – Accès aux dossiers.

Durant les cinq (5) jours précédant la séance et le jour de la séance, les délégués peuvent consulter les dossiers au siège du Syndicat aux heures ouvrables. Les délégués qui voudront consulter ces mêmes dossiers en dehors des heures ouvrables devront adresser au Président une demande écrite.

CHAPITRE TROISIEME TENUE DES SEANCES

Article 8 – Lieu des séances.

Les séances du Comité syndical comme celles du Bureau ont usuellement lieu au siège du Syndicat. En cas de nécessité, elles seront tenues dans un autre lieu choisi par le Président.

Article 9 – Quorum.

La définition du quorum est inscrite aux statuts du Syndicat.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le Président, ou à défaut celui qui le remplace, constate que le quorum est atteint.

Le Comité, ou le Bureau ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste ou est représentée à la séance.

A défaut, quand après une première convocation régulièrement faite, le Comité ou le Bureau ne s'est pas réuni en nombre suffisant, une deuxième convocation doit lui être adressée avec le même ordre du jour. Lors de cette séance, le Comité ou le Bureau peut valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

Article 10 – Empêchement.

Tout délégué syndical empêché d'assister à une séance du Comité syndical ou du Bureau est tenu d'en informer aussitôt le Président et le Directeur Général du Syndicat afin que son suppléant soit convoqué en lieu et place.

En cas d'empêchement, le délégué titulaire est remplacé au Comité par un suppléant de son secteur territorial énergies sans qu'il soit nécessaire de lui donner procuration. Ce suppléant est convoqué par téléphone, dès que l'absence du délégué qu'il doit suppléer est connue.

Les procurations de vote éventuellement données en cours de séance sont à communiquer au Président avant le vote.

L'absence d'un délégué, pour quelque motif que ce soit, à toute réunion du Comité, du Bureau ou de Commission n'est pas un motif de nature à réclamer le retour sur toute disposition, organisation, délibération prise par l'instance compétente.

Sauf en cas de force majeure, un délégué absent à plusieurs reprises est susceptible d'être considéré comme démissionnaire.

Article 11 – Publicité des séances.

Les séances du Comité syndical et du Bureau sont publiques.

Néanmoins, à la demande du Président ou de plus du tiers des délégués présents, le Comité ou le Bureau peut décider, sans débat et à main levée à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huit clos.

Lorsqu'il siège à huit clos, le Comité ou le Bureau peut exercer dans sa plénitude la totalité de ses compétences dans les mêmes conditions que lorsqu'il siège en séance publique.

Article 12 – Présidence et police de l'assemblée.

Le Président, ou à défaut celui qui le remplace, préside le Comité et le Bureau.

Il dirige les débats, ouvre et lève les séances.

Il maintient l'ordre dans l'assemblée.

Si le Président du Syndicat est momentanément absent ou empêché, la conduite de la séance, l'organisation des débats et la police de l'assemblée sont assurées par le doyen d'âge des Vice-présidents.

Le représentant de l'Etat et les fonctionnaires appelés à donner des renseignements ou accomplissant un service autorisé sont admis à assister aux séances du Comité ou du Bureau.

Dans le cas où les débats prévus le nécessiteraient, le Président peut décider d'inviter toute personne qualifiée au comité comme au Bureau.

CHAPITRE QUATRIEME DEBATS ET VOTES

Article 13 – Examen des affaires.

Les affaires sont soumises à l'examen du Comité ou du Bureau en suivant l'ordre du jour. Seules les questions mentionnées à l'ordre du jour peuvent être débattues, sauf en cas d'urgence qui nécessite une délibération immédiate. Dans ce dernier cas, le Comité ou le Bureau autorise l'examen de l'affaire en cause sur proposition du Président.

Article 14 – Le débat d'Orientations Budgétaires.

Dans un délai de deux (2) mois avant le vote du budget, une séance du Comité est consacrée au débat sur les orientations générales du budget de l'exercice à venir.

Le débat est introduit par un rapport du Président : le rapport d'orientations budgétaires, document qui statue sur l'état des orientations budgétaires du Syndicat, Energies Haute-Vienne

Les délégués peuvent intervenir tour à tour à leur demande. Leurs interventions ne doivent porter que sur l'orientation budgétaire.

Le débat ne vaut pas obligation pour le Président du Syndicat de modifier son projet de budget.

Article 15- L'examen du compte administratif.

Le Président soumet annuellement au Comité syndical le compte administratif qui en débat sous la présidence du doyen d'âge. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion. Il doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif est soumis à l'adoption du Comité.

Préalablement, le Syndicat arrête le compte de gestion de l'exercice clos.

Article 16 – Prise de parole.

Tout délégué désireux de prendre la parole doit la demander au Président. La parole ne peut être refusée quand elle est demandée pour une motion d'ordre du jour, pour fait personnel ou rappel au règlement.

La parole est donnée dans l'ordre des demandes.

Pendant un vote, il est interdit sous peine d'être rappelé à l'ordre, soit de prendre ou demander la parole, soit d'intervenir.

Sur proposition du Président, l'assemblée peut décider, sur un ou plusieurs points précis de l'ordre du jour, de fixer une durée limitée fixée pour sa discussion. Dans ce cas, la prise

de parole est limitée à une fraction proportionnelle au nombre de délégués ayant sollicité d'intervenir.

Le Président décide seul si les personnes de l'administration du Syndicat, présentes en séance peuvent être entendues.

Lorsque la parole n'est plus demandée, ou lorsque la durée limite fixée pour la discussion est expirée, le Président déclare la discussion close.

Article 17- Organisation et animation des débats du Comité syndical.

Le Président appelle successivement dans leur ordre d'inscription au rôle toutes les affaires figurant à l'ordre du jour.

Les demandes relatives à l'ordre du jour, à la priorité et à un appel au règlement, sont soumises au vote.

Le Président appelle les rapporteurs à présenter leur rapport.

La discussion suit immédiatement, à moins que, sur la demande de plus d'un tiers de ses membres au moins, l'assemblée, à la majorité des membres présents, ne décide de la reporter à une autre séance.

Le Président dirige les débats. Tout délégué peut intervenir après s'être fait inscrire ou avoir demandé la parole au Président. L'auteur et le rapporteur d'une proposition sont entendus toutes les fois qu'ils le désirent. Lorsque l'auteur et le rapporteur d'une proposition ont conclu, le Président clôt le débat.

Tout membre de l'assemblée peut demander une suspension de séance. Le Président la soumet au vote. Toute demande de suspension de séance sollicitée par un tiers au moins des délégués présents est accordée de plein droit. Le Président indique le jour et l'heure de la séance, cette indication valant convocation.

Le Président peut demander à toute personne qualifiée, même étrangère à l'administration, de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération dans le cadre d'une interruption momentanée de séance.

Article 18 - Renvoi en commission.

Le renvoi du rapport en commission est de droit s'il est demandé, soit par le Président du Syndicat, soit par le Président de la commission compétente, soit par le Président de la Commission des finances.

Article 19 – Votes.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le vote a lieu à main levée.

Si le projet ne rencontre pas d'opposition, le Président constate que la décision est adoptée à l'unanimité. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Il est voté au scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame, ou qu'il s'agit de procéder à une désignation. Dans ce dernier cas, après deux tours de scrutin, si aucun des candidats n'a atteint la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Article 20 – Amendements.

Tout membre du Comité a le droit de proposer des amendements aux projets de rapport inscrits à l'ordre du jour.

Les amendements sont mis aux voix par le Président avant la question principale.

Article 21 – Motions et vœux.

Le Comité Syndical ou le Bureau peut émettre des vœux ou motions adressés au représentant de l'Etat. Ceux-ci sont strictement limités à l'objet syndical. Toute proposition contraire ne peut faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour.

Article 22 – Questions orales.

A l'issue de l'examen de l'ordre du jour, les délégués peuvent poser toutes les questions ayant trait aux affaires du Syndicat.

Le Président y répond de suite sauf s'il s'avère nécessaire de procéder à une recherche ou une étude particulière. Dans ce cas, il y est répondu à la réunion suivante.

La procédure des questions orales ne donne pas lieu à débat.

Article 23 - Publication et affichage.

Le Secrétariat Général du Syndicat assure la transmission au contrôle de légalité des délibérations du Comité.

Les budgets du Syndicat restent déposés au Syndicat où ils seront remis sur place à la disposition du public dès sa transmission au représentant de l'Etat. Toute personne physique ou morale désireuse de se faire communiquer la copie des budgets ou des comptes du Syndicat peut l'obtenir à ses frais.

Les actes administratifs sont publiés annuellement sur le site du Syndicat, Energies Haute-Vienne à l'adresse suivante : <http://www.sehv.fr/>.

Les délibérations sont publiées sans délai sur ce même site.

CHAPITRE CINQUIEME ADMINISTRATION DU SYNDICAT

Article 24 – Organisation du Syndicat.

Le Syndicat s'administre par :

- un Président élu par le Comité syndical ;
- cinq (5) Vice-présidents élus par le Comité syndical ;
- un Bureau syndical composé du Président, des cinq (5) Vice-présidents et de neuf (9) autres membres élus par le Comité syndical ;
- les commissions désignées par le Comité syndical ;

Le nombre de délégués du Comité syndical est défini par les statuts.

Article 25 – Vacance des membres.

Les démissions des membres du Comité ou du Bureau sont adressées par écrit au Président.

En cas de vacance d'un membre du Comité, par suite de décès, démission ou toute autre cause, il est pourvu à son remplacement à l'occasion de la première réunion du comité organisée à la suite d'une réunion de secteur territorial énergie.

En cas de vacance du Président, d'un des cinq Vice-présidents ou d'un membre du Bureau, pour cause de démission, de décès ou toute autre cause, il est procédé à une élection, dès le Comité syndical suivant, dans les mêmes conditions que pour l'élection du Président et du Bureau. Ces conditions sont définies aux statuts de la collectivité.

Article 26 – Commissions locales énergies.

Le Comité syndical désigne six (6) commissions locales énergies regroupant les délégués des membres présentant un espace territorial d'intérêts communs pour les compétences exercées par le Syndicat. Il s'agit des six territoires prévus par les statuts du Syndicat.

Ces commissions sont chargées de donner un avis sur toutes propositions d'intervention du SEHV située dans son champs de compétence et relevant du territoire concerné. Ces commissions sont également chargées de faire toutes propositions ou observations sur l'activité du Syndicat.

Chaque commission est présidée par le Président du SEHV ou son représentant.

FIN DU DOCUMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Éric BERGERON, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66.

**Présents : 42
Pouvoirs : 3
Votants : 45**

Représentant

**Secteur Centre : 2
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 4
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1**

DELIBERATION 2021-04

Objet :

INSTITUTION

**REMPLACEMENT D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que la CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu l'article 6.5.b des statuts du SEHV, qui prévoit que « le Comité syndical peut également former en son sein, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions de travail dont il détermine la composition et les modalités de fonctionnement » ;

Vu le courrier de la mairie de La Croisille Sur Briance en date du 8 décembre 2020 nous informant de la démission de Mme Lucile DUCHAMP en tant que représentante de sa commune au sein du secteur territorial SUD EST ;

Vu le procès-verbal des élections du secteur territorial SUD EST en date du 7 septembre 2020 déclarant Mme Lucile DUCHAMP élue déléguée titulaire du Comité Syndical ;

Vu la délibération 2020-53 du 1er octobre 2020 par laquelle Madame Lucile DUCHAMP a été élue membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offre.



Nombre d'élus en
exercice : 66.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE POURVOIR** au remplacement de Mme Lucile DUCHAMP au sein de la Commission d'Appel d'Offre par son suppléant M. Jacques PLEINEVERT ;
- **DE DESIGNER** M. Didier DELAVERGNAS, proposé par M. Jacques PLEINEVERT, comme membre suppléant de ce dernier à la CAO.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Jacques PLEINEVERT comme titulaire de la Commission d'Appel d'Offre en remplacement de Mme Lucile DUCHAMP ;
- **DESIGNE** M. Didier DELAVERGNAS comme membre suppléant de M. Jacques PLEINEVERT à la CAO.

DELIBERATION 2021-04

Objet :

INSTITUTION

**REPLACEMENT D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION D'APPEL
D'OFFRE.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Éric BERGERON, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir Marlène LALOGÉ.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 42
Pouvoirs : 3
Votants : 45

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 7
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 4
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-05

Objet :

INSTITUTION

**REMPLACEMENT D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION
« COMMUNICATION ».**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que la CAO est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu l'article 6.5.b des statuts du SEHV, qui prévoit que « le Comité syndical peut également former en son sein, pour l'exercice d'une ou plusieurs compétences, des commissions de travail dont il détermine la composition et les modalités de fonctionnement » ;

Vu le courrier de la mairie de La Croisille Sur Briance en date du 8 décembre 2020 nous informant de la démission de Mme Lucile DUCHAMP en tant que représentante de sa commune au sein du secteur territorial SUD EST ;

Vu le procès-verbal des élections du secteur territorial SUD EST en date du 7 septembre 2020 déclarant Mme Lucile DUCHAMP élue déléguée titulaire du Comité Syndical ;

Vu la délibération 2020-59 du 12 novembre 2020 par laquelle Madame Lucile DUCHAMP a été désignée membre titulaire de la Commission « COMMUNICATION ».

Nombre d'élus en
exercice : 66.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE POURVOIR** au remplacement de Mme Lucile DUCHAMP au sein de la Commission « COMMUNICATION ».

Il invite le Président de la Commission « COMMUNICATION », Monsieur Christian CHIROL, à proposer une candidature et la soumet au vote du Comité Syndical.

Monsieur Christian CHIROL, Président de la Commission « COMMUNICATION », propose de désigner M. Jean-Pierre CHALARD comme membre titulaire de la Commission « COMMUNICATION ».

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Jean-Pierre CHALARD comme membre titulaire de la Commission « COMMUNICATION » afin de remplacer Mme Lucile DUCHAMP.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2021,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-05

Objet :

INSTITUTION

**REPLACEMENT D'UN
MEMBRE DE LA
COMMISSION
« COMMUNICATION ».**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 41
Pouvoirs : 3
Votants : 44

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 4
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-06

Objet :

FINANCES

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2021.**

1/2

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu les articles L 2312-1, L 3312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la tenue du rapport d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Considérant que ce rapport permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SEHV, sur les orientations générales du budget 2021 et sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe que les articles 106 et 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ont renforcé les obligations des collectivités en matière de transparence et de responsabilités financières.

Ce rapport doit intégrer une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : President**



Nombre d'élus en
exercice : 66.

**Monsieur Dominique BAUDEMONT, Vice-Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne propose :**

- **D'APPROUVER**, après débat, le projet de rapport du débat d'orientation budgétaire du Syndicat Energies, Haute-Vienne pour 2021 joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, après débat, le rapport d'orientation budgétaire du Syndicat, Energies Haute-Vienne pour 2021 annexé à la présente délibération.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-06

Objet :

FINANCES

RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2021.

Rapport d'orientation budgétaire

Assemblée plénière du 21 janvier 2021

- **Introduction.**
 - Éléments de contexte.
 - Vers la transition énergétique.
- **Stratégie.**
- **Présentation de la structure.**
 - Les ressources humaines.
 - Orientations budgétaires 2021 relatives à la masse salariale : Plusieurs éléments.
- **Zooms.**
 - Un syndicat collaboratif.
 - Service Energie.
 - Infrastructure de recharge des véhicules électriques – IRVE. (Axe 3)
 - Animation.
- Au service des usagers.
- **Finances.**
 - Hypothèses de construction retenues.
 - Evolutions prévisionnelles en Dépenses et en Recettes, Fonctionnement et Investissement.
 - Répartition des dépenses par travaux.
 - Principales évolutions relatives aux relations financières entre SEHV et collectivités.
 - Etat de la trésorerie.
- **Dette.**
- **Orientation en termes d'épargne brute, épargne nette et endettement en fin d'exercice.**

● Introduction

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite « Loi NOTRe » a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), document constituant la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires de la collectivité.

Selon ce texte, inséré à l'article 2312-2 du CGCT, dans les communes (...) et EPCI de plus de 10 000 habitants, le ROB présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que la structure avec l'évolution de ses dépenses et de ses effectifs, et la gestion de la dette.

Le débat d'orientation budgétaire et son document de présentation, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) précède le vote du budget pour l'année 2020 et aura lieu lors de la prochaine séance du comité syndical programmé en janvier.

Dans ce cadre, les orientations budgétaires du syndicat sont élaborées en tenant compte :

- des nécessités d'investissement liées à ses compétences, obligatoire ou optionnelles ;
- de l'accompagnement des collectivités membres vers une transition énergétique effective ;
- de la conduite de projets spécifiques dans différents champs d'intervention du Syndicat ;
- d'une nécessaire anticipation des problématiques liées à un système énergétique en permanente évolution ;
- d'une recherche de qualité d'intervention toujours plus efficiente au bénéfice des membres et des usagers.

- **Éléments de contexte :**

Plusieurs textes et événements sont à prendre en considération dans les orientations du SEHV.

- **Sur le plan de l'administration générale :**

- La Loi de transformation de la fonction publique et notamment les grandes lignes directrices de gestion de la politique RH ;
- Les élections municipales 2020 :
 - Renouvellement des délégués du SEHV
 - Mise en œuvre des nouveaux programmes d'investissements ;
- Le projet de Loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique - adopté, le 6 octobre 2020, en première lecture par l'Assemblée nationale ;
- La mise en place du télétravail.

- **Sur le plan de la gestion financière et des investissements :**

- **Le Décret relatif aux aides pour l'électrification rurale 2020-1561** du 10/12/2020 définissant une **nouvelle liste des communes éligibles au financement du CAS FACE** ;
- **L'arrêté préfectoral signé le 28 décembre 2020** a apporté des **modifications favorables** à la liste des communes éligibles aux aides du FACE. Bien que la commune de Chaptelat ait rejoint les communes urbaines, la liste des communes dont la population est < 5000h mais pouvant bénéficier des aides du FACE compte tenu de leur isolement, du caractère dispersé de leur habitat ou de leur densité de population, s'est allongée. La commune **ST PRIEST SOUS AIXE** est **maintenue ainsi que SEREILHAC** dont la population est maintenant > 2000h. **CHATEAUPONSAC, EYMOUTIERS, NEXON ET VEYRAC** rejoignent la liste.
- **La loi de finances 2021** publiée au JO du 30 décembre 2020 : **l'article 54 confirme l'Unification et l'harmonisation du taux ainsi que le transfert de la gestion des recouvrements à la DGFIP des taxes sur l'électricité.** Jusqu'en 2023, l'application est sans incidence pour le SEHV, les modalités de perception seront précisées par décret.
- **La crise due au Covid et la baisse de la consommation d'électricité :**
 - Baisse de la demande, 2ème confinement, reprise lente
 - Risque de baisse de la TCCFE sur 2021

• **Sur le plan de l'exercice des compétences :**

- Le cahier des charges de concession – Signé le 28 décembre 2018 – 2^{ème} année de mise en œuvre ;
- La possible réorganisation du groupe EDF ;
- La Loi relative à l'énergie et au climat (LEC) ;
- La Loi relative à la mobilité (LOME).

• **Vers la transition énergétique**

Engagé dans la définition de la Stratégie Départementale de Transition Energétique (SDTE) à la demande de la Commission Consultative Paritaire visée à l'article L.2224-37-1 du Code général des collectivités, le SEHV a accompagné les EPCI du département pour l'établissement de leurs Plans Climat Air Energie (PCAET). De la mutualisation de ces études, ont été construits des objectifs territoriaux.

Le SEHV construit et met **à la disposition de ses membres** des **outils mutualisés**, facilitateurs de réussite, poursuivant ainsi son projet de développement (SEHV2) initié par la délibération 2016-01 prise le 27 janvier 2016 et décliné en différents axes.

● Stratégie

- **Assurer et renforcer les prestations actuelles** (Dissimulation, Extension, Modernisation et sécurisation, Eclairage public, et les marchés groupés).
- **Proposer des services pour accompagner les collectivités** dans l'atteinte de leurs objectifs (PCAET, Plan de relance.).
- **Porter des ambitions pour la transition énergétique.**
- **Développer des partenariats** à venir ou actuels (SEML Elina, ACTEE, ADEME Fonds CHALEUR, Odeys, CONSEIL DEPARTEMENTAL).

● Présentation de la structure

- **209 collectivités** : 195 communes, 13 EPCI et le Conseil Départemental.
- **67 élus** siégeant dont 59 délégués des secteurs territoriaux d'énergies ; 6 délégués émanant du Conseil Départemental et 2 délégués émanant de la CULM
- Le SEHV est une collectivité **équivalente à une commune de 20 000 à 40 000 hab.**
- Compétences et Missions actuelles du SEHV :
 - **Electricité** (nouvelle répartition concession) ;
 - **Eclairage public** (131 communes + 8 EPCI) ;
 - **Energies** (114 communes + 7 EPCI).
 - **Infrastructure de Recharge de Véhicules Electrique (IRVE)**
- Population : **247 505 habitants (CRAC Enedis 2019)**

• Les ressources humaines

• Effectif de l'exercice 2020 :

CHARGES	2 018	2 019	2020	EVOLUTION 2018-2020
Total ETP (titulaires et contractuels)	36.84	39.00	36.84	0%
Coût total (titulaires et contractuels, Elus, TPLM)	1 738 103.00 €	1 829 893.00 €	1 726 708.29 €	-0.66%

Évènements de l'année 2020 :

L'arrivée effective :

- Au service « Administration générale », cellule « marchés publics » à compter du 08/06/2020, d'un agent adjoint administratif contractuel ;
- Au service « Energies » ; cellule « ESP87 » à compter du 01/07/2020, d'un agent contractuel au grade de technicien principal de 1ère classe ;
- Au service « Energies » ; cellule « ESP87 » à compter du 02/09/2020, d'un agent contractuel au grade de technicien principal de 2ème classe ; pour répondre au besoin spécifique de la mission ACTEE ;
- Au service « Energies » ; cellule « ESP87 » à compter du 16/03/2020, d'un adjoint technique par voie de mutation externe ;
- Au service « Energies » ; à compter du 01/10/2020 d'un agent ingénieur contractuel pour répondre au besoin spécifique de l'accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre des PCAET ;
- Au service « Hygiène Sécurité Environnement », à compter du 06/10/2020 d'un technicien principal de 2^{ème} classe par voie de mutation externe.

La stagiairisation :

- Au service « Administration générale », cellule « marchés publics » à compter du 01/07/2020, d'un agent adjoint administratif contractuel ;
- Au service « Eclairage public », à compter du 27/08/2020 d'un agent adjoint technique.

La modification du temps de travail (mi-temps vers un temps complet) :

- Au service « Communication et Animation » d'un agent adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Le SEHV voit aussi des départs :

- Au service « travaux » à compter du 01/07/2020 pour retraite.
- Au service « Hygiène Sécurité Environnement », à compter du 26/03/2020 pour mutation
- Au service « Energies » ; cellule « ESP87 » à compter du 23/01/2020 pour mutation
- Au service « Energies » ; cellule « ESP87 » à compter du 14/01/2020 pour non renouvellement de contrat
- Au service « Administration générale », cellule « marchés publics » à compter du 18/06/2020 pour mutation

L'objectif 2021 est d'adapter les ressources aux besoins des différents partenariats.

De plus, le SEHV poursuit la stabilisation de ses ressources humaines et trois agents pourraient être stagiairisés.

CHARGES	2 018	2 019	2020
ETP - Titulaires / stagiaires en nombre	33.46	31.91	29.56
Rémunération principale (TIB + SFT + Indemnité CSG) en euros	841 663 €	828 129 €	756 804 €
NBI en euros	4 374 €	4 780 €	5 794 €
Régime indemnitaire en euros	300 137 €	279 970 €	263 513 €
Total brut en euros	1 141 800 €	1 108 099 €	1 020 317 €
Charges patronales en euros	427 500 €	416 621 €	376 715 €
Sous – total en euros	1 569 301 €	1 524 720 €	1 397 032 €
Coût moyen d'un agent en euros	46 907	47 783	47 262

Les résultats des recrutements effectués sur **2020** ont eu pour effet d'accroître le nombre des contractuels. Cette augmentation a été compensée par la **stagiairisation de 2 agents sur des emplois permanents**.

En 2021, il est prévu 3 nouvelles stagiairisations sur des emplois permanents à compétences spécifiques (Eclairage public, Marché, Hygiène et sécurité)

La **technicité des postes** proposés exerce une **tension sur la nature des recrutements**. Pour autant le nombre total de postes reste inchangé.

CHARGES	2 018	2 019	2020
ETP – Contractuels	3,39	7,09	7,28
Rémunération principale (TIB + NBI + SFT)	76 220 €	151 906 €	162 164 €
Régime indemnitaire	18 804 €	38 502 €	48 445 €
Total brut	95 023 €	190 408 €	210 609 €
Charges patronales	41 938 €	82 835 €	90 057 €
Sous – total	136 961 €	273 242 €	300 666 €
Coût moyen d'un agent en euros	40 415	38 530	41 313

CHARGES	2 018	2 019	2020
Indemnités Elus	28 807 €	28 946 €	26 253 €
Charges patronales	1 869 €	1 877 €	1 773 €
Sous – total	30 676 €	30 824 €	28 027 €
Indemnité de conseil – Trésorier	1 164 €	1 107 €	1 079 €

Cette baisse est liée au changement de mandat, les indemnités d'élus n'ont pas été versées durant deux mois, nous reviendrons à un niveau habituel dès 2021, intégrant la hausse réglementaire des indemnités des élus.

Par ailleurs, il est à noter que, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'indemnité de conseil du comptable assignataire est prise en charge par le budget de l'Etat.

- Avantages en nature, prévoyance, santé, temps de travail :

CHARGES	2 018	2 019	2020
Titres restaurant	35 825 €	37 391 €	40 290 €
Participation contrat santé	3 924 €	3 912 €	3 684 €
Participation contrat prévoyance	5 655 €	5 415 €	4 770 €
Comité des Œuvres Sociales	5 504 €	5 622 €	5 997 €
Amicale SYN'ERGIES 87	5 781 €	5 637 €	5 390 €

- Durée effective de travail.

En application de la loi de transformation de la fonction publique, **la convention SEHV relative à l'ARTT signée le 30 octobre 2001 répond aux nouvelles exigences** (Art 47 LTFP) de durée de temps de travail (1607 heures), pour autant, elle devra être modifiée dans son annexe 1 dès parution du décret d'application relatif aux articles 45 et 46 prévoyant l'harmonisation des autorisations d'absences pour raisons familiales et la création d'une absence pour allaitement.

- **Orientations budgétaires 2021 relatives à la masse salariale : Plusieurs éléments.**
- **Evolution de l'effectif pour exercice 2021.**
 - **Il n'est pas envisagé d'augmenter l'effectif actuel pour les missions exercées.**
 - **La négociation de nouveaux partenariats pourrait s'ouvrir, nécessitant des ressources humaines complémentaires** La mise en œuvre des nouveaux contrats de partenariat au service Energie (PCAET, ACTEE) est assurée par le recrutement de deux agents à plein temps sur des contrats à durée limitée.
 - Le recrutement pour le poste de Responsable Service Travaux est effectif au 04/01/2021.
- **Masse salariale pour l'exercice 2021 soumise à la Loi de transformation de la fonction publique d'août 2019.**

Le SEHV poursuit sa politique salariale par le maintien des évolutions ou respect des obligations réglementaires salariales.

Le contexte législatif impacte les obligations du SEHV. La parution des décrets d'application de la loi de transformation de la fonction publique précisera les modalités à respecter. Plusieurs éléments sont d'ores et déjà connus :

Deux axes liés à la rupture du lien contractuel :

- L'article 72 introduit la **possibilité de rupture conventionnelle**.
- L'6323-3 du Code du travail = **Monétisation des heures du compte personnel de formation** pour les agents quittant la fonction publique pour le secteur privé.

Des axes de gestion prévisionnelle des ressources humaines (Art 33 de la loi n°84-53 du 26/01/1984) :

- **Les lignes directrices** qui doivent permettre de définir le projet global de gestion des ressources humaines au sein de chaque collectivité. Accessibles à tous les agents, elles sont visibles et doivent permettre aux agents de saisir les orientations et les priorités de la collectivité en termes de politique RH afin d'y évaluer les perspectives de carrière.
 - o Du fait de la taille du SEHV,
 - o Les lignes directrices **relatives à la promotion interne seront présentées par le Centre De Gestion 87**.
 - o Les lignes directrices **relatives à la promotion au choix seront présentées par le SEHV**.
 - o Dans un premier temps, le SEHV devra établir sa politique pluriannuelle de pilotage des RH par la fixation d'objectifs et d'enjeux pour le présent mandat.
 - o Dans un second temps, ce seront les critères généraux relatifs à la promotion au choix et les mesures favorisant l'évolution professionnelle et l'accès aux responsabilités supérieures (Avancement de grades) qui seront présentés.

- **Le Dispositif de signalement des violences et actes sexistes** : est assuré et pris en charge par **le Centre De Gestion 87**.

- **Le régime indemnitaire** (art 29 loi TFP) **pourrait être revu** par la nécessité de la prise en compte de l'engagement professionnel, des conditions d'exercice des fonctions, et des résultats collectifs du service.

- **Le télétravail** est **mis en place** avec pour principaux axes : maximum 3 jours ; engagement sur une durée maxi d'1 an (renouvelable), fourniture des moyens (PC portable et téléphone) par le SEHV.
- **Le bilan social** a été **rédigé**.
- **Le plan de formation** fera l'objet d'une **évolution**.

- **Zooms**
- **Un syndicat collaboratif.**
- **Une action mutualisée.**

- Afin de répondre à la nécessité d'une représentation régionale des syndicats d'énergie, le **SEHV est membre de l'entente Territoire Energie Nouvelle Aquitaine (TENAQ)**.
- Le SEHV se **concerte avec les autres syndicats pour répondre de manière coordonnée et mutualisée aux appels à projet**, notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics. Dans ce cadre, le SEHV a fourni des propositions en groupement pour les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).
- **Des conventions de partenariat répondant à des besoins d'intérêts communs** sont portées par le SEHV, ouvrant à nos collectivités adhérentes l'accès à des financements éligibles du fait de la mutualisation des besoins : (ADEME – PNR – Convention territoriale – Région - FEDER – Inspection académique).

- **Un intérêt au développement social territorial.**

En collaboration avec le pôle Développement Emploi Insertion du conseil Départemental, le SEHV se fait un point d'honneur à inscrire, dans ses marchés de travaux d'investissement, des clauses sociales permettant de **réserver des heures de travail aux personnes en insertion sociale**. De la même façon, le SEHV souhaite développer son engagement auprès des entreprises employant des personnes handicapées par la passation de marchés de prestation. De même, les marchés de travaux relatifs à la construction de la Maison de l'Energie seront réfléchis afin de réserver des heures de travail aux personnes en insertion sociale ou lots pour l'exécution des travaux de second œuvre et de finition.

- **Vers de nouveaux partenariats :**

Le **SEHV**, reconnu sur le territoire support de développement à la transition énergétique, **est régulièrement sollicité par différentes institutions**. Il l'est, depuis quelques mois, notamment dans le **domaine de la massification de la rénovation énergétique des bâtiments publics**.

Au cours de **2021**, le SEHV aura sa **participation à de nouveaux contrats à étudier**.

- **Société d'Economie Mixte pour le portage de projets énergétique (Axe 2)**.

Co-portée par le SEHV et le SDEC 23, la SEML Élina est née le 5 mars 2020.

Il s'agit d'une structure juridique adaptée au portage de projets ENR, outil de soutien au développement de la production d'énergie verte. Ce projet conçu dans la droite ligne des priorités du Grand Plan d'Investissements (1^{er} axe – initiative 6 Augmenter notre production d'énergie renouvelable) est un outil supplémentaire à la disposition du territoire. La structure doit jouer le rôle de facilitateur public sur les thématiques techniques et financières liées à la production d'énergie renouvelable.

La SEML Élina est une société anonyme dont le capital est divisé en actions.

Le collège public est composé à 73,14% des deux syndicats le SDEC 23 et le SEHV à parts strictement égales, et le collège privé à 26,86% de partenaires bancaires (Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Agricole, Crédit Mutuel) et d'investisseurs (SERGIES).

Le SEHV attribuera une participation de l'ordre de 2 560 000.00 € répartis de manière non linéaire sur 5 ans.

Un premier versement a été réalisé en 2020 à la création d'un montant de 614 400.00 €. Un même montant sera versé en 2021.

- **Maison de l'Energie (Axe 5).**

Initiée lors du débat d'orientation budgétaire de janvier 2017, confirmée par la délibération 201-50 du 29 juin 2017 le projet de la création de la maison de l'Energie se concrétise. La maîtrise d'œuvre attributaire du marché et le SEHV, assisté de l'ATEC87, élaborent les solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme et devant répondre aux exigences alors définies : un espace dédié aux actions pédagogiques et à l'évolution de l'exposition installé dans un bâtiment participant au projet et lui-même support d'animation.

Aujourd'hui en phase « Avant-Projet Définitif », le montant prévisionnel des travaux de construction est en phase de finalisation. Le projet bénéficie de **premiers soutiens** de la part de l'ADEME (6 250€, démarche expérimentale E+/C-) et du **conseil départemental** (60 000 € maxi). La **Région** devrait également y participer dans le **cadre de l'appel à projet « bâtiment du futur »** et des financements issus **du plan de relance d'activité** sont en cours de sollicitation.

- **Service Energie.**
- **[PCAET \(Axe 2 et 4\) et Accompagnement des EPCIs à leur mise en œuvre.](#)**

La Stratégie départementale dessinée et des plans d'actions validés, les publications des données (open-data) effectuées, le **SEHV**, à la demande des EPCI, est **solicité pour poursuivre sa mission d'accompagnement** et de suivi des réalisations et s'est engagé à la mise à disposition des EPCI des ressources nécessaires.

Dans le cadre de l'élaboration de la convention des territoires, le SEHV est sollicité par les EPCI, afin de pouvoir les accompagner **au-delà de l'élaboration des PCAET**, également dans leur mise en œuvre et le suivi. Et, à ce titre, la coordination et l'animation des mutualisations ou des synergies entre les territoires, la mise en place d'un suivi collaboratif pour accompagner les territoires, la mise à disposition d'une expertise mutualisée afin d'appuyer les territoires dans la mise en œuvre des actions et le suivi des actions avec portage ou participation directe du SEHV sont **assurés par un agent recruté par le SEHV**.

- **[Contrat de développement territorial des EnR thermiques avec l'ADEME \(Axe 2\) - Accord Cadre du COT ENr.](#)**

L'année 2021 sera l'année de la mise en œuvre du **renouveau du contrat de partenariat avec l'ADEME**. Cette nouvelle phase offre une plus grande surface financière au profit des collectivités adhérentes au service ESP87.

En effet, le **montant des dépenses éligibles est porté à 5 009 720.00 €** (+47.3% / phase 1 du contrat) pour un montant d'aide de 2 062 140.00 €. (+56.8% / phase 1 du contrat) pour 24 installations (20 biomasses + 4 ECS solaires).

Au terme de cette phase 2, le territoire aura bénéficié d'un montant global de plus 3.37 k€ d'aides.

- **Convention ACTEE – FNCCR / AMI CEDRE :**

Le SEHV, membre du groupement **attributaire** pour la région Nouvelle Aquitaine en **collaboration avec le SDEC23 et le SDE24**, dans le cadre d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « CEDRE »**, entre dans la mise en œuvre de la convention.

Les ressources, tant humaines que technique, sont en place (recrutement pour la durée de la convention d'un économiste de flux, marché d'études attribués, marché télégestion en cours de rédaction...). Les 65 audits de bâtiments publics, la télégestion des installations et la mise à disposition d'un outil de gestion des données de consommation, inscrits dans cette **mission**, seront **réalisés au cours du 1^{er} semestre 2021**.

Le syndicat se réserve la possibilité de répondre au cours de l'exercice au programme ACTEE2 et à l'AMI SEQUOIA soutenus par la FNCCR (aides financières aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités) dès lors qu'il le jugerait opportun pour les collectivités et d'y apporter les ressources tant humaines que techniques nécessaires à une exécution de qualité.

- **Partenariat ODEYS :**

ODEYS, nouveau cluster construction et aménagement durables de la région Nouvelle-Aquitaine et facilitateur des transitions énergétiques sur le territoire, et le SEHV ont pour **objectif 2021 de mettre en lumière les moyens et informations au service des collectivités adhérentes au service ESP87**, afin de leur apporter des éléments, forts de proposition, d'aide à la décision tant politique que technique dans leur démarche de transition énergétique.

- **Groupement de commandes (Axe 2)** :

Les marchés couvrant les besoins des collectivités adhérentes au groupement de commande ont été attribués au cours de l'année 2020.

L'année 2021 sera l'année de la mise en œuvre des contrats ainsi conclus.

Groupement d'achat d'énergies :

ELECTRICITE

- MS 2020F04 ENGIE (complément EP adhérents 2019) : 91 membres - 1989 PDL - 340 k€ TTC/an - 1 710 MWh/an
- MS 2020F15 TOTAL DIRECT ENERGIE (complément EP élargissement adhérent 2019) : 7 membres - 314 PDL - 349 k€ TTC/an - 2 161 MWh/an
- MS 2020F16 ENGIE (complément C5 BATIMENTS élargissement adhérents 2019) : 6 membres - 115 PDL - 165 k €TTC/an - 980 MWh/an
- MS 2020F17 EDF (complément C5 EP + BATIMENTS nouveaux adhérents 2020) : 27 membres - 555 PDL - 488 k€ TTC/an - 2 779 MWh/an

Soit un total de 2573 PDL - 1,35 million €TTC/an - 7 624 MWh/an

GROUPEMENT DE MAINTENANCE :

- Accord-cadre mono-attributaires - 4 lots : 3 géographiques, 1 technique chaudières bois
- Période reconductions comprises : 3 ans et demi.
- 41 adhérents dont 39 communes, 1 EPCI et le SEHV.
- 229 chaufferies
- 787 autres équipements (production d'eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation)

Pour information, Montant des marchés (base prix forfaitaires poste 1. Maintenance) sur 3 ans et demi :

- Lot 1 : 182 239 € HT
- Lot 3 : 226 667 € HT
- Lot 1 : 229 602 € HT
- Lot 4 : 116 156 € HT

(les 3 autres postes étant fonction des dépannages ou prestations à l'initiative du membre).

- **Infrastructure de recharge des véhicules électriques – IRVE. (Axe 3).**

Impulsé par le projet de loi de finances 2020 et la loi Orientation des Mobilités (LOM) le secteur du véhicule électrique bénéficie toujours en 2021 d'un coup de pouce des dispositions nationales afin d'accompagner le développement du marché des véhicules électriques.

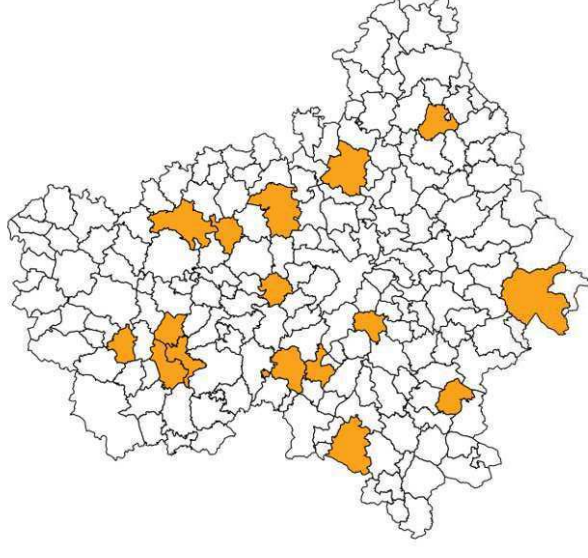
En parallèle, les constructeurs proposent une gamme élargie et le marché de l'occasion se développe.

Le SEHV installe sur son territoire **20 bornes** de recharges pour véhicules électriques **13 bornes normales 22KVA** et **7 bornes rapides 50KVA avec stockage intégré**, soit 33 points de charge. **La fin des travaux est programmée pour l'été 2021.**

Basé sur un schéma de déploiement élaboré avec les acteurs locaux, le financement de l'installation (890 k€ HT) sera assuré par une participation de la Région, de l'ADEME et le budget propre du Syndicat. Pour autant, le développement territorial et les besoins augmentant pourraient emmener, dans quelques années, le SEHV à envisager une deuxième phase de déploiement.

Entrant dans le programme 362 du plan de relance - Ecologie, le SEHV a d'ores et déjà déposé un dossier auprès du Préfet afin de bénéficier d'une aide complémentaire aux financements ADVENIR, RNA, PCT.

La gestion des cartes et des bornes sera assurée par le réseau MOBIVé assurant une couverture régionale. Les frais de fonctionnement et d'énergie électrique seront financés en partie par les recettes issues des recharges et par des fonds propres du Syndicat. Les opérations financières seront tracées dans un budget annexe.



Les entreprises intervenantes :

- Fournitures et pose des bornes INEO Réseau Centre – 87480 ST PRIEST TAURION
 - Aménagement des emplacements (Lot 1 et lot 2) DARLAVOIX (Mandataire) – BATIFOIX 87500 ST Yrieix la Perche
 - Maintenance des bornes..... SPIE CityNetworks – 47240 BON-ENCONTRE
 - Gestion du réseau MobivéIZIVA – 92419 COURBEVOIE
- (Supervision – Exploitation – Gestion de la monétique)
- Itinérance des services de recharge de véhicules électriques GIREVE – 92370 CHAVILLE

A ce schéma, s'ajoutera l'installation de bornes relatives à des demandes particulières financées par les communes.

- **Animation :**

Le service Communication/animation est **probablement le service le plus touché** dans son activité par les **dispositions sanitaires liées au Covid**.

Malgré la crise sanitaire, et une absence de campagne de promotion du service en septembre 2020, le service animation a réalisé une année **2020** tout à fait correcte, **touchant environ 450 élèves de janvier à mars 2020** (soit l'équivalent de l'année scolaire complète 2017-2018).

Il continue d'être **sollicité sur la thématique de l'énergie**, puisque plus de **600 visiteurs sont déjà programmés sur le premier semestre 2021**.

La montée en volume de cette **activité** se confirme donc et le SEHV est reconnu comme un **intervenant majeur auprès des écoles** à la fois par l'instruction académique, mais aussi par les professeurs des écoles et les enseignants des collèges, **via le bouche à oreille**.

Le service met actuellement au point un **catalogue déclinant ses services** et valide **début 2021 avec l'école d'Isle un accompagnement à la labellisation E3D** (école de développement durable - label de l'éducation nationale).

Courant 2021, le service sera sollicité pour **porter à connaissance les projets du SEHV tels que les IRVE**, ainsi que pour la **mise en scène de la Maison de l'Energie**.

Une **plaquette de restitution du contrôle de concession** est en cours d'élaboration pour début 2021 afin de coller **au plus près du nouveau cahier des charges 2019-2048**.

- **Au service des usagers :**
- **Concession.**

2^{ème} année de mise en œuvre du nouveau contrat de concession, signé le 28 décembre 2018 pour une durée 30 ans, le Syndicat se familiarise avec ce nouveau cadre

- **La planification des travaux.**

La planification prévisionnelle des travaux pour **2021** permet de **maintenir le niveau d'investissement.**

- **Eclairage Public.**

Afin de poursuivre l'investissement sur le réseau d'éclairage public et le soutien aux communes, le Syndicat proposera dès **2021** un **programme Green city** aux communes adhérentes au service Eclairage public. Il sera porteur d'économies d'énergie, garantira plus de flexibilité au réseau de distribution public d'électricité et offrira une gestion dynamique du patrimoine des collectivités par la mise en place d'une télégestion de l'éclairage public.

Ce projet est dimensionné sur la base de **202 commandes choisies selon des critères prédéfinis** tels que les centres bourgs, les abords des salles des fêtes, les terrains de sport à vocation d'hélicopt. **En phase d'étude de préfiguration, il est évalué à 351 k€ TTC** et serait éligible au dispositif d'économie d'énergie selon la fiche de valorisation « REX EC 107 » et au terme I de la part R2 de la redevance de concession. Le seuil de subvention du SEHV reste à définir.

Le niveau d'investissement des travaux neufs pour 2021 est évalué à 610 k€ TTC. La subvention du SEHV **aux communes** reste à hauteur de **45% du montant HT des travaux réalisés** (soit environ 225 k€).

● **Finances.**

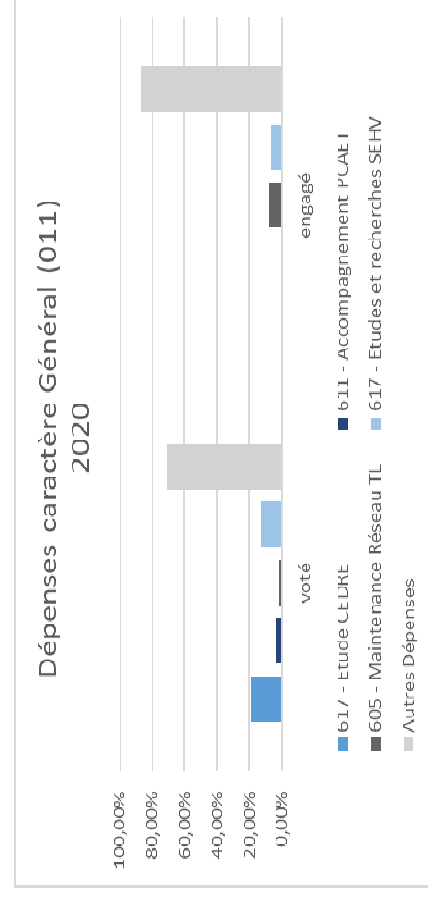
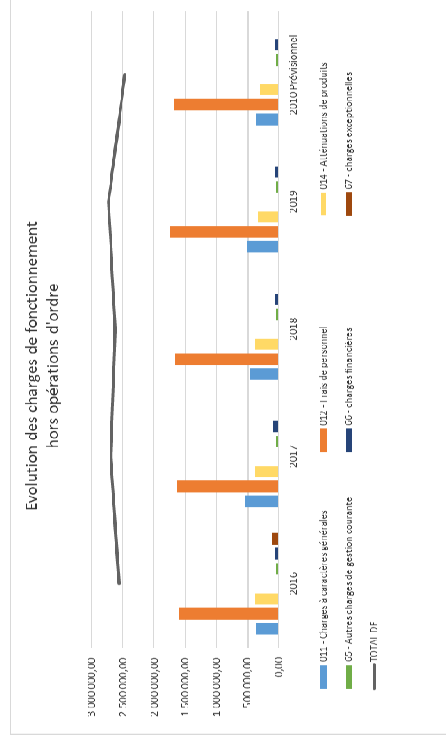
● **Hypothèses de construction retenues :**

- **Taxe Communale sur la Consommation Finale Electricité (TCCFE) :** l'harmonisation des taux est sans impact pour le SEHV, stabilité pour 2021. En effet, par une délibération 2015-39, le SEHV a voté l'application du coefficient multiplicateur maximum de 8.5 du tarif légal.
- **Redevance Concession Part Investissement (R2), Structure stable entre 2020 et 2021.**
- **Les tarifs des raccordements** sont actualisés sur l'indice **TP12 (INDEXE Travaux public – Réseaux d'énergie et de télécommunication + Eclairage public)** qui a augmenté de 1.8% sur 2019/2020, marque un très léger faiblissement pour 2021 (-0.36%).

- **Evolutions prévisionnelles en dépenses et en recettes, en fonctionnement et investissement.**

- **Fonctionnement.**

Dépenses de fonctionnement :



Autres dépenses = fonctionnement du bâtiment et des services (eau, électricité, maintenance bâtiment et entretien, assurances, véhicules, affranchissement, fournitures administratives, taxes et autres impôts locaux...)

Les dépenses de fonctionnement ont été maintenues à un niveau équivalent à 2018.

L'effort de maintien des dépenses de fonctionnement courantes sera poursuivi sur 2021.

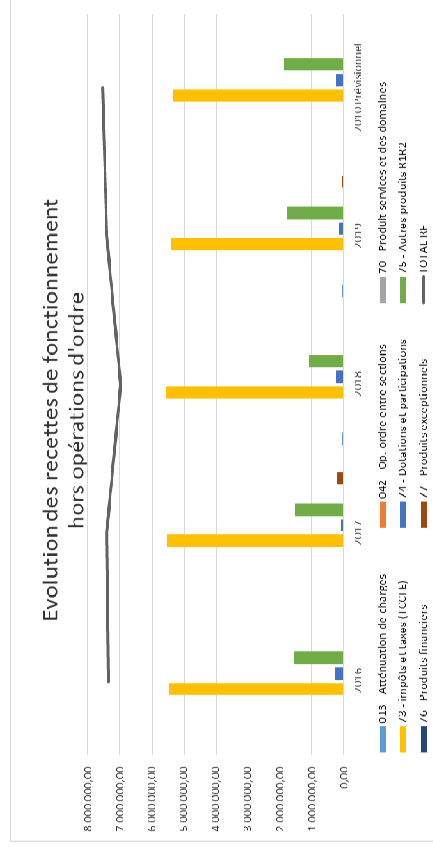
Bien que nous ayons eu des frais liés à la protection contre le Covid, la baisse des frais variables (eau, électricité, carburant, entretien véhicule fournitures diverses) liés à l'activité et la mise en place du télétravail les ont compensés.

Il est à noter que n'ont pas été engagées, et seront reportée sur 2021 :

- les études liées à la réalisation de l'AMI CEDRE, représentent près de 19% des dépenses de fonctionnement ;
- des études pour le compte du SEHV (Linky, concession...)

Budget Principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Prévisionnel
011 - Charges à caractères générales	433 402,55	361 452,79	657 127,92	461 975,84	515 384,43	364 510,84
012 - Frais de personnel	1 554 270,26	1 603 498,77	1 636 645,00	1 671 524,85	1 752 092,48	1 690 723,31
014 - Atténuations de produits	349 171,02	390 116,26	435 000,00	395 110,82	348 948,23	316 536,35
65 - Autres charges de gestion courante	39 252,92	38 845,97	41 100,00	40 366,41	40 411,13	42 631,11
66 - charges financières	105 020,54	61 710,93	101 900,00	59 395,25	60 853,64	53 525,96
67 - charges exceptionnelles	1 798,31	111 565,73	4 715,00	1 546,56	11 360,22	1 063,64
TOTAL	2 482 915,60	2 567 190,45	2 876 487,92	2 629 919,73	2 729 050,13	2 468 991,21

Recettes de fonctionnement :

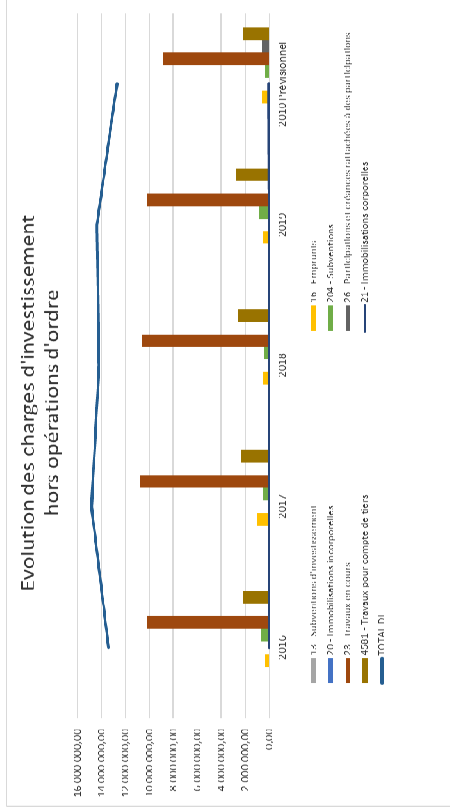


Une réforme fiscale de l'énergie est toujours en cours de discussion au niveau européen. D'ores et déjà, la Loi de Finances pour 2021, prévoit de réaménager l'ensemble du mécanisme de perception et de contrôle de la taxe sur la consommation finale sur électricité (TCFE) sur les années à venir.

En 2021, les partenariats pour la mise en place des PCAET et la massification des études énergétiques de bâtiments publics (CEDRE) arriveront à leur terme. Le solde des financements attendus seront alors versés.

Budget Principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Prévisionnel
013 - Atténuation de charges	4 869,61	26 019,97	20 962,90	38 365,61	41 044,78	30 182,80
70 - Produit services et des domaines (Energie réservée)	8 684,00	0,00	7 431,01	9 046,54	0,00	22 045,60
73 - impôts et taxes (TCCFE)	5 314 080,12	5 472 055,38	5 300 000,00	5 581 737,78	5 384 080,88	5 327 531,80
74 - Dotations et participations	284 998,04	288 964,43	156 321,00	242 897,65	154 014,26	263 604,95
75 - Autres produits (R1,R2)	1 218 744,76	1 563 331,18	1 526 150,00	1 097 542,97	1 761 331,93	1 883 413,78
76 - Produits financiers	336,51	320,49	320,49	356,10	356,10	249,27
77 - Produits exceptionnels (pénalités sur marché, rbt divers)	60 043,81	11 314,68	226 007,24	18 615,76	76 101,76	9 179,09
TOTAL	6 891 756,85	7 362 006,13	7 237 192,64	6 988 562,41	7 416 929,71	7 536 207,29

• Investissement.



Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement seront marquées en 2021 par la finalisation des réalisations des projets Maison de l'Energie et IRVE.

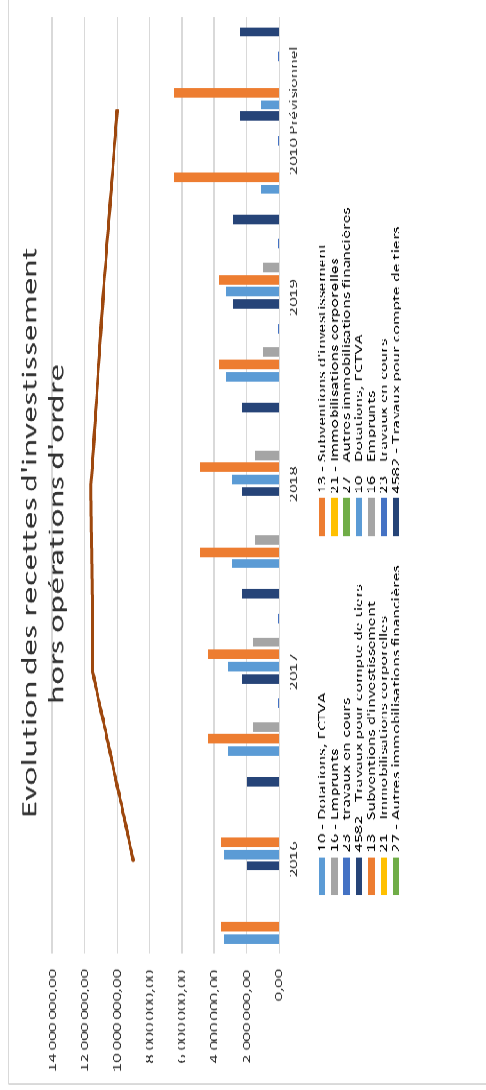
Le parc automobile sera en partie renouvelé.

Les dépenses liées aux travaux devraient être stables.

La deuxième part de capitalisation sera versée à la SEML selon le plan prévisionnel de capitalisation, soit 614.4 k€ au titre de 2021).

Budget Principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020
13 - Subventions d'investissement	10 847,83	2 965,45	95 000,00	5 759,86	4 857,76	0,00
16 - Emprunts	619 313,46	351 460,32	1 010 250,00	512 418,64	549 418,64	624 418,84
20 - Immobilisations incorporelles	24 189,00	26 746,20	155 405,18	9 474,14	4 128,10	7 579,80
204 - Subventions	1 601 210,24	724 953,19	954 803,40	454 527,84	821 666,15	274 617,00
21 - Immobilisations corporelles	171 732,30	23 714,85	28 136,04	23 521,65	7 789,04	44 873,15
23 - travaux en cours	11 776 792,15	10 144 458,75	14 342 692,02	10 606 127,33	10 238 172,91	8 853 829,68
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	614 400,00
4581 - Travaux pour compte de tiers	2 225 377,57	2 151 859,76	3 225 753,82	2 571 168,14	2 739 912,20	2 195 574,97
TOTAL	16 429 462,55	13 426 158,52	19 812 040,46	14 182 997,60	19 358 706,01	12 615 293,44

Recettes d'investissement :



Le report de l'exécution d'une partie des travaux (Covid) sera à intégrer dans les prévisions de recettes.

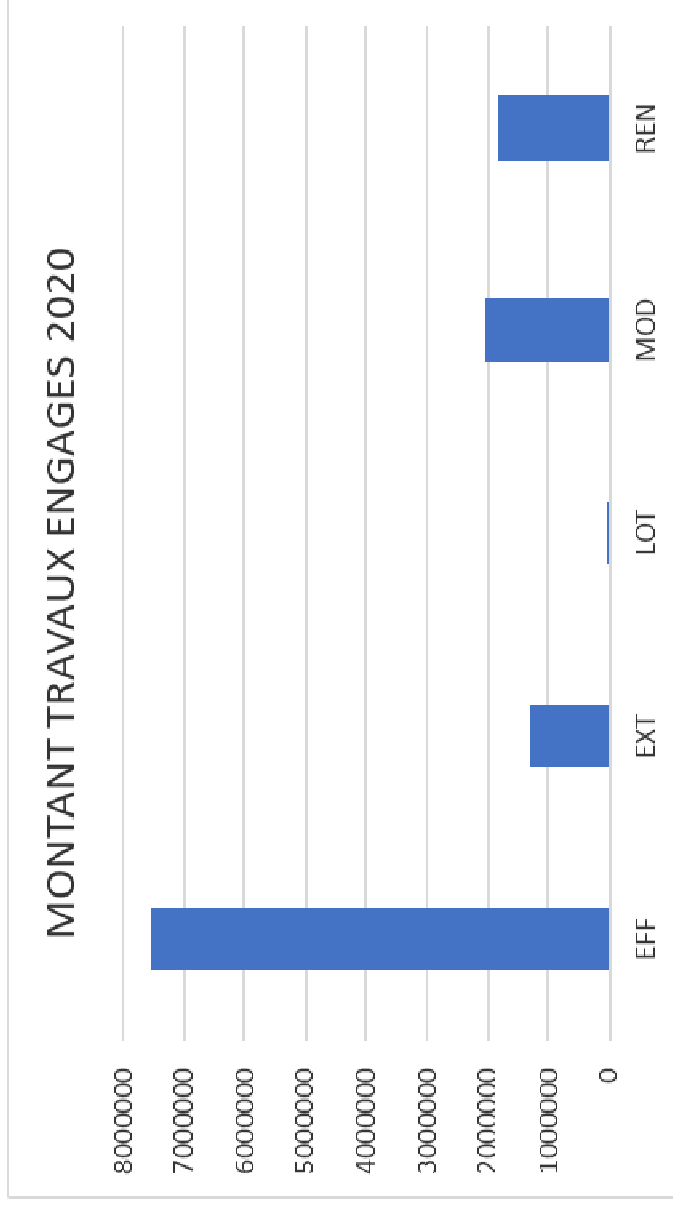
L'exécution de l'emprunt relatif à la Maison de l'Energie devra être réexaminée.

Le Conseil départemental ayant décidé de participer à l'action générale du SEHV sans flécher sa contribution à certaines opérations d'enfouissement des réseaux, la redevance d'investissement (R2) ne sera plus impactée par ce financement de tiers.

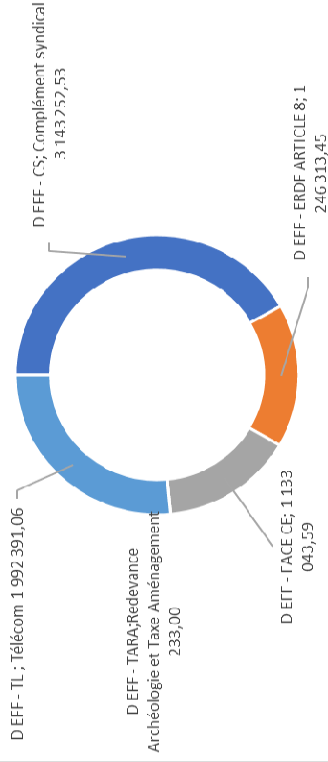
Pour rappel, en 2020, le solde d'exécution de la section d'investissement a fortement été pénalisé par un solde des restes à réaliser particulièrement élevé, de l'ordre de 7.1 millions d'euros, réduisant en conséquence l'affectation en réserve (1068) couvrant le besoin en financement. L'année 2021 devrait revenir à un niveau équivalent à 2018.

Budget Principal	2015	2016	2017	2018	2019	2020 Prévisionnel
10 - Affectation réserve, FCTVA	4 828 804,55	3 375 432,86	3 167 298,30	2 875 545,89	3 293 605,02	1 082 841,99
13 - Subventions d'investissement	6 789 002,51	3 595 785,35	10 471 562,09	4 902 887,26	3 683 131,54	6 487 605,07
16 - Emprunts	1 342 343,40	0,00	1 604 750,00	1 500 000,00	1 000 000,00	
23 - travaux en cours	45 025,62	31 784,31	77 063,29	37 663,55	50 690,71	52 851,41
4582 - Travaux pour compte de tiers	3 005 939,43	2 009 750,42	4 389 588,13	2 305 636,32	2 858 253,04	2 390 874,70
TOTAL	17 753 182,02	10 519 543,98	22 476 568,02	13 927 369,34	10 885 680,31	10 014 173,17

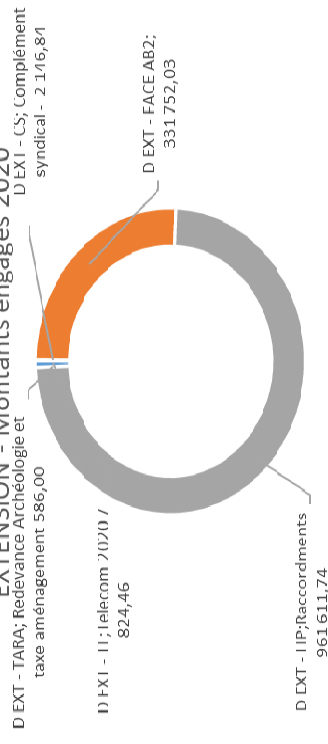
- Répartition des dépenses par travaux.



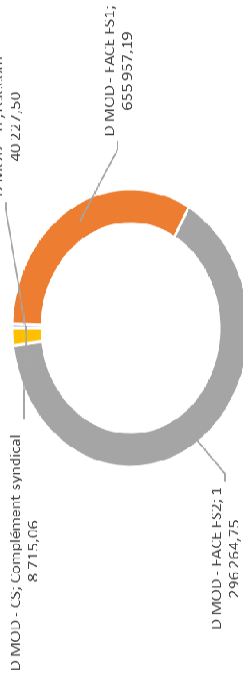
EFFACEMENT - Montants engagés 2020



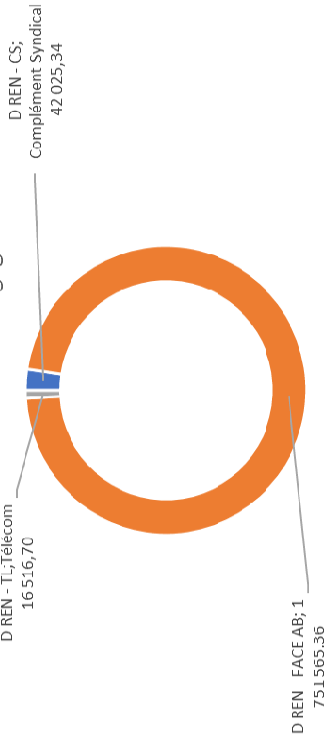
EXTENSION - Montants engagés 2020



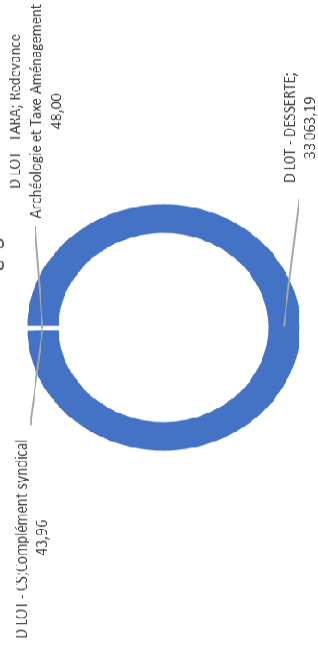
MODERNISATION - Montants engagés 2020



RENFORCEMENT - Montants engagés 2020



LOTISSEMENT - Montants engagés 2020



- **Principales évolutions relatives aux relations financières entre SEHV et collectivités.**

Grâce à la mutualisation des moyens, le SEHV de par sa politique de soutien et de solidarité territoriale, **maintient les aides et subventions actuelles auprès de collectivités en complémentarité des autres financements institutionnels.**

La prise en charge financière, dans sa totalité, du projet IRVE confirme cette volonté.

En synthèse, l'année, les grandes orientations budgétaires, outre de nouvelles dispositions réglementaires, pour l'année 2021 sont :

Sur les hypothèses énoncées, **le SEHV poursuit son programme de soutien au territoire.**

Les **dépenses de fonctionnement** seront maintenues à un **niveau équivalent à celui de 2020, hors études spécifiques.**

Les **investissements du SEHV** hors travaux porteront sur la **finalisation de deux projets, la Maison de l'Energie et le parc des Infrastructures de Recharge de véhicules électriques (IRVE)**, qui verront leur mise en service en 2021.

La **flotte automobile** sera **en partie renouvelée.**

Le SEHV capitalisera, pour la deuxième année, la Société d'économie Mixte Locale **Elina**, porteuse de projets ENR. Sa participation financière s'étalera sur les 3 prochaines années.

Le niveau d'investissements relatifs aux travaux est maintenu, avec un financement sans recours à l'emprunt.

Le projet Green City au service Eclairage public (351 k€) sera mis en œuvre.

Il est à noter une **hausse de demande de raccordements** après confinement, tendance qui devrait se maintenir en 2021 compte tenu de l'évolution du secteur immobilier.

La qualité d'accompagnement du service Energie a permis :

- Le **renouvellement du contrat de partenariat avec l'ADEME** avec des montants plus importants ;
- D'être **attributaire d'un AMI lancé par la FNCCR** ;
- D'être **sollicité pour de nouveaux partenariats**.

Les ressources humaines seront **adaptées** aux besoins issus de la conclusion **de nouveaux partenariats**

● Etat de la trésorerie.

En 2020, la consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement conserve la même tendance que durant l'année 2019 avec des volumes nettement moins importants.

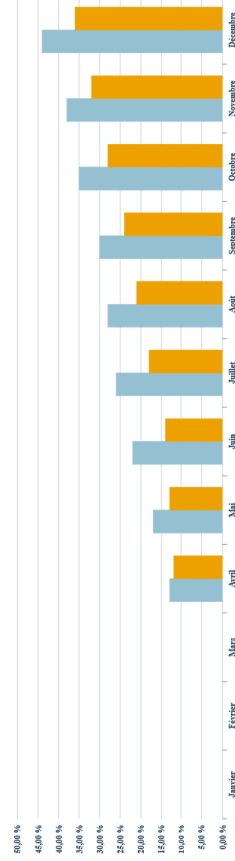
Le report des travaux sur les mois de mars et avril ont réduit le besoin habituel de trésorerie.

Les graphes suivants, extraits des comptes du comptable, apportent plus de détails à l'analyse. En effet les années 2017 et 2019 sont très semblables en termes d'évolution de la trésorerie.

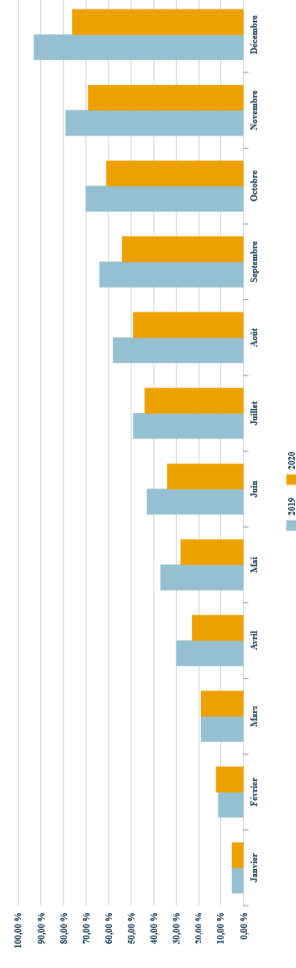
Durant la période mars – septembre, le besoin en trésorerie est plus important et la ligne de trésorerie est fortement sollicitée. Cela s'explique par une perception des recettes les plus conséquentes, liées soit à des obligations réglementaires (TCCFE par trimestre), soit par appel d'acomptes (REDEVANCES, PCT, FACE, CD).

Pour 2021, nous resterons sur une prévision basée sur le cycle 2017 2019, l'année 2020 étant à considérer comme exceptionnelle.

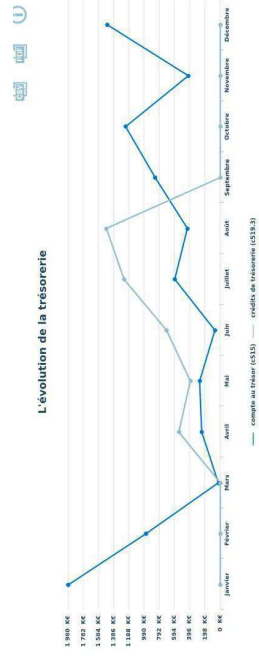
Le taux de consommation des dépenses d'investissement réel



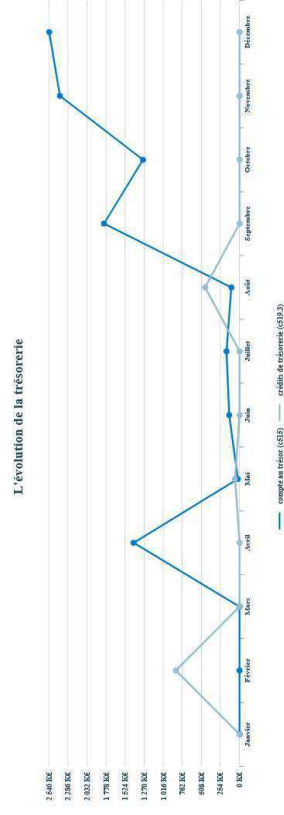
Le taux de consommation des dépenses de fonctionnement réel



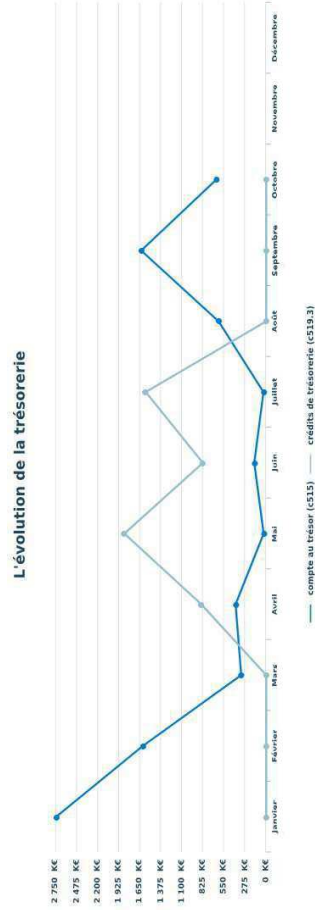
2017



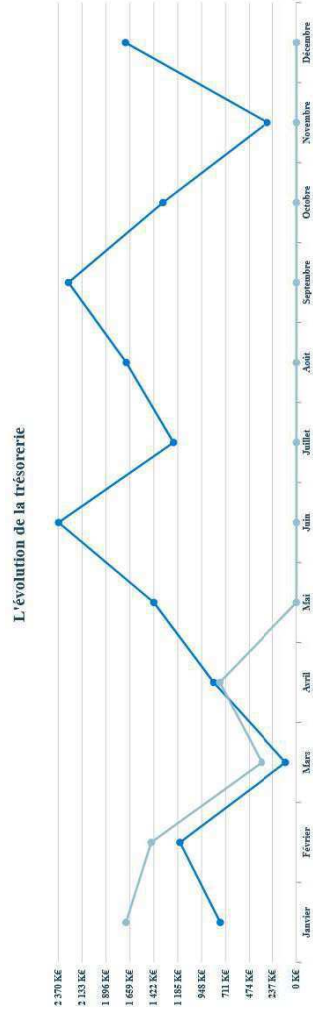
2018



2019



2020



● Dette.

L'objectif 2021 est de contenir la dette (pour mémoire elle représentait 18€/hab en 2014) et de conserver une forte capacité d'autofinancement.

● Structure de la dette.

Différents critères de performance et de risque peuvent être analysés. Les résultats démontrent une politique saine de gestion de la dette :

- Le taux d'épargne nette (Epargne nette/Recettes réelles de fonctionnement) reste performant, de 52% en moyenne sur la période 2016-2019.
- Capacité de désendettement = Epargne Brute Fonctionnement / encours de la dette : **2 ans**.
- Taux moyen de la dette = charge nette de la dette / encours de la dette = $77.1/5552 = 1.38\%$, proche du Taux conjoncturel escompté.
- Répartition de la dette : Dans la classification Gissler, la totalité des emprunts réalisés par le SEHV sont dans la classe A (Taux fixe).
- Le mode de remboursement choisit exclusivement par amortissement constant, bien que pesant sur la section d'investissement et grevant nos ressources propres, il permet surtout d'accélérer le remboursement de ne pas alourdir le coût futur de la dette.
- Répartition par prêteurs : La dette est répartie entre différentes banques et notamment, La Banque postale / CFFL, la Caisse d'épargne, le Crédit agricole.

● Gestion budgétaire de la dette.

Le besoin en financement du SEHV relève principalement de recettes trimestrielles ou annuelles. Le flux de recettes issues des contributions des communes aux travaux réalisés par le SEHV est constant mais d'un niveau insuffisant pour combler les pics de dépenses.

En conséquence, la trésorerie du SEHV est 6 mois en situation tendue, 6 mois en situation d'excédent. L'appel à la ligne de trésorerie se limite globalement à moins de 150 jours (5 mois).

La contractualisation d'emprunts permet d'équilibrer la section d'investissement et notamment de compenser une partie des dépenses de travaux non subventionnée par nos différents financeurs.

• La conjoncture bancaire.

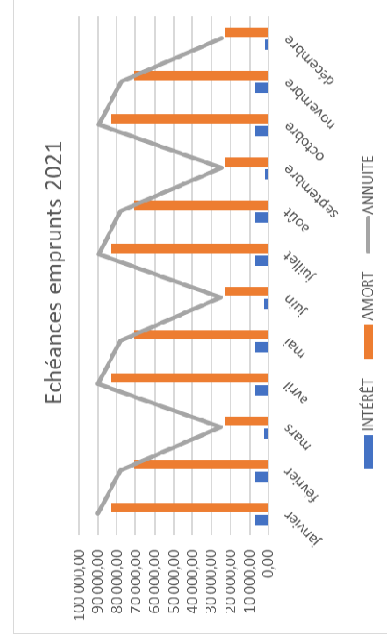
La stratégie d'endettement doit permettre de mettre en adéquation des objectifs généraux du SEHV avec sa situation budgétaire et sa dette déjà contractée.

Le taux de marge des banques auprès des collectivités est de l'ordre de 0.6 %, s'ajoutant au taux d'emprunt (TEC7 ou TEC10) actuellement négatif (-0.53 / -0.3.) **Le taux conjoncturel escompté est donc de l'ordre à 1.2%.**

Les critères analysés sont :

Le niveau de dette dans l'optique de contenir l'encours de la dette dans des limites compatibles avec les capacités de remboursement de la collectivité, tant aujourd'hui que demain.

Bien que les capacités de remboursement ne soient pas entamées, et du fait de l'emprunt, le montant remboursé annuellement ne permet pas de réduire l'endettement. Pour autant, le contexte législatif nous recommande la prudence. En effet, la réforme fiscale pourrait réduire nos recettes, les subventions sont continuellement discutées, la gestion des IRVE est historiquement déficitaire, le SEHV doit pouvoir continuer à financer sur ses fonds propres son accompagnement auprès de collectivités.



L'analyse sur graphe ci-contre indique que, pour répartir les remboursements trimestriels tout au long de l'année, les prochaines nouvelles échéances devront être demandées les mois de mars, juin et septembre afin d'éviter des pics de remboursement et de limiter de l'ordre de 50k€ par mois.

Le SEHV a mis en place, depuis quelques années, une politique d'emprunt afin de couvrir une part des travaux restés à sa charge. En 2020, un emprunt a été contracté pour financer le projet de la Maison de l'Energie. Pour autant les autres projets (IRVE et SEM) et la part des travaux prise en charge par le syndicat ont été financés sur les fonds propres.

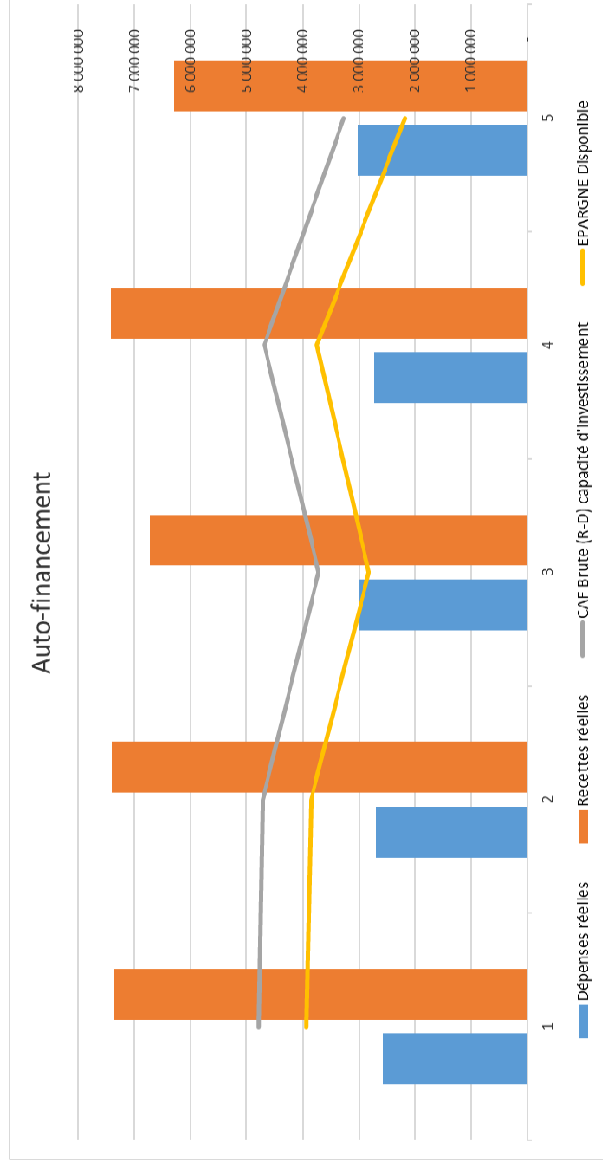
Pour 2021, la même orientation est proposée

• Part de dépenses réelles pour l'investissement.

- La capacité d'autofinancement du syndicat.

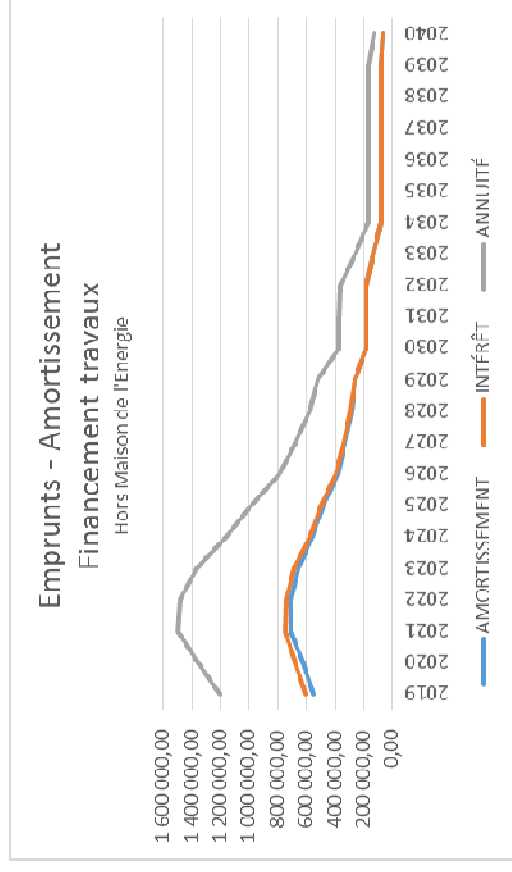
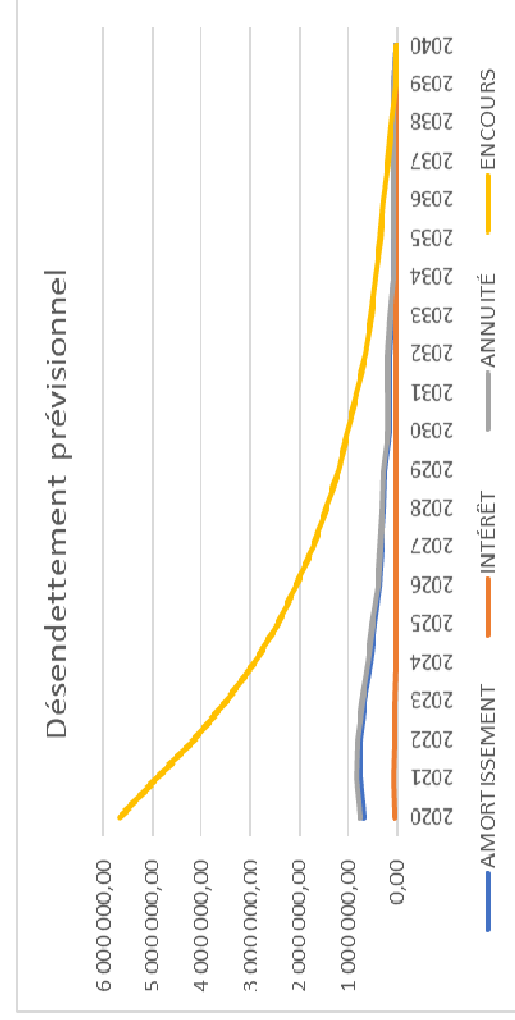
L'épargne disponible pouvant être affectée au financement des investissements 2021 est de l'ordre de 2 M€ sur les valeurs budgétées

Les dernières valeurs sur le graphique ci-après indique les niveaux d'engagements au 1^{er} décembre 2020 qui permettent de projeter une épargne disponible de l'ordre de 3 M€.



- **Etat de la Dette en fin de 2020.**

Au 1^{er} janvier 2021, le poids de la dette est de 22.43 € par habitant, Maison de d'Energie comprise.



ETAT DE LA DETTE - ETAT DE LA DETTE

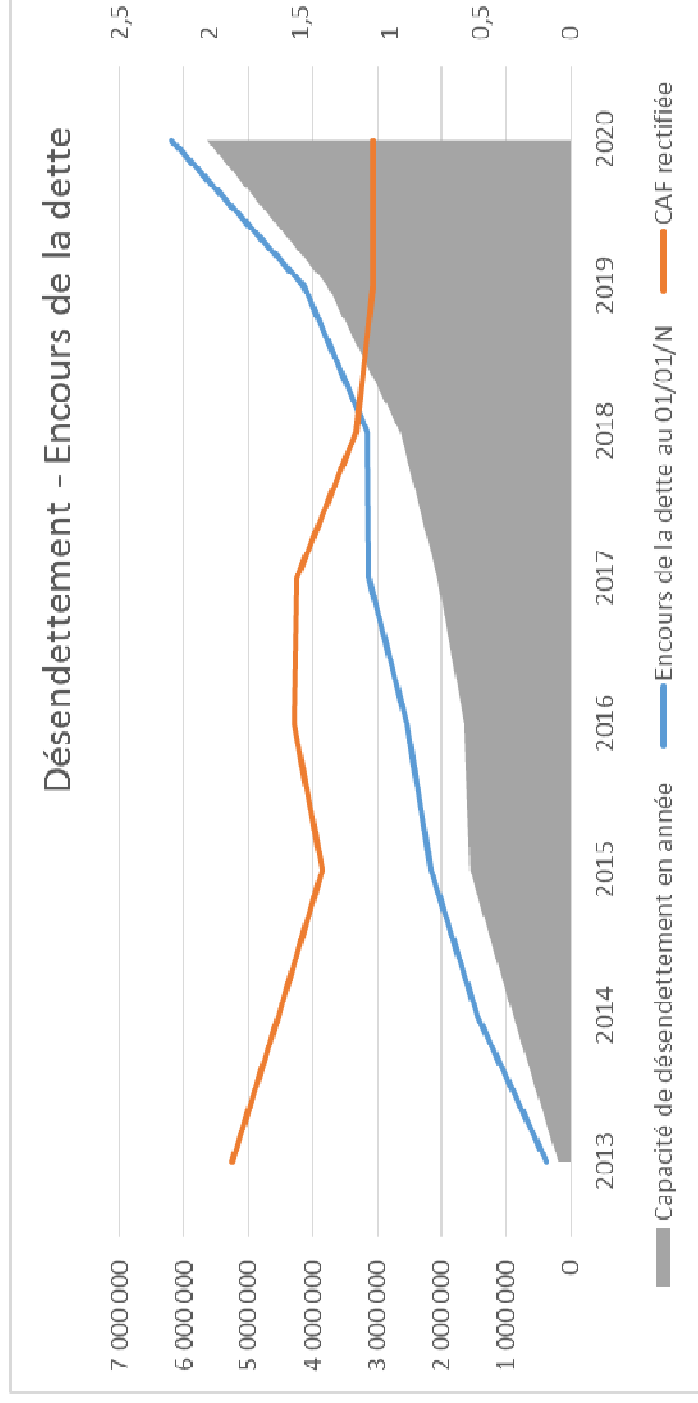
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	LIBELLÉ	PRÊTEUR	DURÉE EN ANNEES	INDICE	TAUX ACTUARIEL (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNEE INTÉRÊT	DATE 1ÈRE ANNEE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 01/01/2020	ICNE	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
2014	Programme d'investissement 2014	BPO	10	TAUX FIXE	2,76	T	01/09/2014	01/09/2014	925 000,00	416 250,00	701,55	10 264,03	92 500,00	102 764,03
2017	Emprunt Banque postale investissement 2017	BPO	10	TAUX FIXE	0,91	T	01/08/2017	01/08/2017	1 000 000,00	750 000,00	969,40	6 483,76	100 000,00	106 483,76
TOTAL 1 : Prêteur = BPO, BANQUE POSTALE														
2015	Refinancement de la fiche 3	CE	10	TAUX FIXE	1,71	T	25/07/2015	25/07/2015	342 343,40	192 046,28	486,96	3 051,87	33 399,36	36 451,23
2015	Programme d'investissements 2015	CE	10	TAUX FIXE	1,74	T	25/07/2015	25/07/2015	1 000 000,00	560 975,68	1 422,42	8 914,64	97 560,96	106 475,60
2018	EMPRUNT 2018	CE	15	TAUX FIXE	0,95	T	25/07/2018	25/07/2018	1 500 000,00	1 350 000,00	2 144,10	12 468,76	100 000,00	112 468,76
TOTAL 1 : Prêteur = CE, CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE														
2019	EMPRUNT 2019	CFFL	10	TAUX FIXE	0,89	T	01/10/2019	01/10/2019	1 000 000,00	975 000,00	1 881,98	8 156,26	100 000,00	108 156,26
TOTAL 1 : Prêteur = CFFL, CAISSE FINANCEMENT LOCAL														
2017	Emprunt CA 2017 RENEGO 2013+CE2013	CRCA	0	TAUX FIXE	0,76	T	01/08/2017	01/08/2017	605 750,00	353 354,20	310,24	2 366,21	100 958,32	103 324,53
2020	MAISON ENERGIE	CRCA	20	TAUX FIXE	1,42	T	01/11/2020	01/11/2020	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 1 : Prêteur = CRCA, CREDIT AGRICOLE														
TOTAL GENERAL									7 973 093,40	4 597 626,16	7 916,65	51 705,53	624 418,64	676 124,17

• **Orientation en termes d'épargne brute, épargne nette et endettement en fin d'exercice.**

Les hypothèses de projection 2020 sont maintenues, aucun emprunt n'est en prévision cette année.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 41
Pouvoirs : 3
Votants : 44

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 4
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-07

Objet :

MARCHES PUBLICS

**MARCHE « ETUDES
ENERGETIQUES DE
BATIMENTS » :**
**AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER L'ACCORD CADRE.**

1/2

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code de la Commande Publique ; et notamment les articles L.2124-1 et L.2113-10 ;

Vu les articles L.5211-2 et L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2020-32 publiée le 26 mars 2020 dont l'objet est le lancement d'un marché « études énergétiques » ;

VU la délibération n° 2020-73 publiée le 20 novembre 2020 dont l'objet est l'autorisation donnée au Président de signer les marchés (Lot 1 et Lot 2) « études énergétiques ».

Considérant la décision de la commission d'appel d'offre (CAO) du 22 octobre 2020, de relancer une nouvelle procédure en Appel d'Offre Ouvert pour le lot N°1 : "ETUDES ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS", après avoir décidé de l'abandon de la procédure initiale pour motif d'infructuosité ;

Considérant, la publication d'un marché "ETUDES ÉNERGÉTIQUES DE BÂTIMENTS", passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert, dont la durée est de deux ans, renouvelable 2 fois un an et dont la technique d'achat est l'accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire, sans minimum et sans maximum;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : President



**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 décembre 2020 et que le quorum de cette CAO était atteint ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe l'assemblée de la décision de la CAO :

- **D'ATTRIBUER le marché : « ETUDES ENERGETIQUES DE BATIMENTS »** au candidat suivant, ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse :

**Gpt JLM INGENIERIE /TRIBU ENERGIE
11 rue De Dion Bouton
87280 Limoges
Siret :80104961000026**

**Pour un montant valorisé à : 295 457.95 euros HT (soit 354 549.53 TTC)
sur la durée totale du marché.**

Le marché ayant été conclu à prix unitaires, les montants n'ont pas de caractère limitatif.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE L'AUTORISER** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité « **ETUDES ENERGETIQUES DE BATIMENTS** » et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur Le Président du SEHV** à signer, **suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres**, le marché précité « **ETUDES ENERGETIQUES DE BATIMENTS** » et toutes les pièces afférentes à celui-ci, ainsi que les avenants le cas échéant.

Cette autorisation est sollicitée aux fins de constitution et de signature de l'ensemble des pièces et actes nécessaires à l'attribution des accords-cadres et des bons de commandes attachés à cette procédure, et, le cas échéant, la passation d'avenants.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-07

Objet :

MARCHES PUBLICS

**MARCHE « ETUDES
ENERGETIQUES DE
BATIMENTS » :
AUTORISATION DONNEE
AU PRESIDENT POUR
SIGNER L'ACCORD CADRE.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Dominique MARQUET, Claude MARTIN, André MAURY, Michel MOURET, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 41
Pouvoirs : 3
Votants : 44

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 6
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 9
Secteur Sud Est : 4
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-08

Objet :

MARCHES PUBLICS

**VALIDATION DE L'AVANT
POJET DEFINITIF (APD) DE LA
MAISON DE L'ENERGIE.**

Monsieur Christian CHIROL, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération 2017-50 du 29 juin 2017 approuvant la création d'une maison de l'énergie dans le bâtiment industriel acquis en 2013 ;

Vu la délibération 2017-51 du 29 juin 2017 donnant mandat au Président du SEHV pour lancer les consultations relatives au projet de la maison de l'énergie, l'autorisant à signer les marchés correspondants et à signer le permis de construire et tout autre document se rapportant aux autorisations réglementaires et aux demandes de subventions liées au dossier ;

Vu la délibération 2018-44 du 17 octobre 2018 autorisant le Président à lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre complète concernant la réalisation de la maison de l'énergie et autorisant le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;

Vu la communication n°3 en date du 19 juin 2019 informant le Comité Syndical :

- Qu'un avis d'appel d'offre public ouvert a été publié le 25/01/2019 en vue de la passation d'un marché en procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une Maison de l'Énergie ;

**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

- Qu'à l'issue de l'analyse des candidatures et des offres, le pouvoir adjudicateur a attribué le marché conformément aux dispositions de l'article 15 du règlement de la consultation, à l'offre économiquement la plus avantageuse, au groupement ATELIER 4 – BET HEMERY – CITE4 – OXALIS SCOP SA – dont le mandataire est ATELIER 4 – 87000 LIMOGES pour un montant HT de 142 041.00 €.

Considérant que l'équipe de maîtrise d'œuvre a réalisé un Avant-Projet Définitif (APD) avec une décomposition en lots techniques :

pour un montant prévisionnel de 1 157 908.79 euros HT.

Considérant que le contenu de l'Avant-Projet Définitif (APD) remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre a reçu un avis favorable des services du SEHV associés au projet.

Monsieur Christian CHIROL, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif concernant le projet de construction de « Maison de l'énergie » tel que présenté (présentation détaillée en annexe) ainsi que le budget prévisionnel de l'opération ;
- **D'AUTORISER** la revalorisation de la rémunération du maître d'œuvre en fonction du budget prévisionnel de l'APD présenté **ET D'AUTORISER** le Président du SEHV à signer l'avenant correspondant ;
- **D'AUTORISER** le Président du SEHV à lancer la consultation des marchés de travaux suivant la procédure réglementaire ;
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès des partenaires financiers ;
- **DE DECIDER** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président à prendre toutes dispositions pour exécuter la délibération et notamment signer tous les documents administratifs, financiers et techniques nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif concernant le projet de construction de « Maison de l'énergie » tel que présenté (présentation détaillée en annexe) ainsi que le budget prévisionnel de l'opération ;
- **AUTORISE** la revalorisation de la rémunération du maître d'œuvre en fonction du budget prévisionnel de l'APD présenté **ET AUTORISE** le Président du SEHV à signer l'avenant correspondant ;
- **AUTORISE** le Président du SEHV à lancer la consultation des marchés de travaux suivant la procédure réglementaire ;

DELIBERATION 2021-08

Objet :

MARCHES PUBLICS

**VALIDATION DE L'AVANT
PROJET DEFINITIF (APD) DE LA
MAISON DE L'ENERGIE.**



Nombre d'élus en
exercice : 66.

- **AUTORISE LE PRESIDENT DU SEHV A SOLLICITER** les subventions auprès des partenaires financiers ;
- **DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021 ;
- **AUTORISE** Le Président à prendre toutes dispositions pour exécuter la délibération et notamment signer tous les documents administratifs, financiers et techniques nécessaires.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

DELIBERATION 2021-08

Objet :

MARCHES PUBLICS

**VALIDATION DE L'AVANT
PROJET DEFINITIF (APD) DE LA
MAISON DE L'ENERGIE.**

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021



Affiché le

ANNEXE A LA DELIBERATION 2021-08

ID : 087-258708585-20210121-202108-DE

ASSEMBLEE PLENIERE DU 21 JANVIER 2021

MAISON DE L'ENERGIE



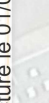
Approbation de l'avant projet définitif (APD)

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210121-202108-DE



Vue façade Sud

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210121-202108-DE

MAIRIE DE L'ENERGIE



Vue façade Est

Envoyé en préfecture le 01/02/2021

Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210121-202108-DE

MAIRIE DE L'ENERGIE

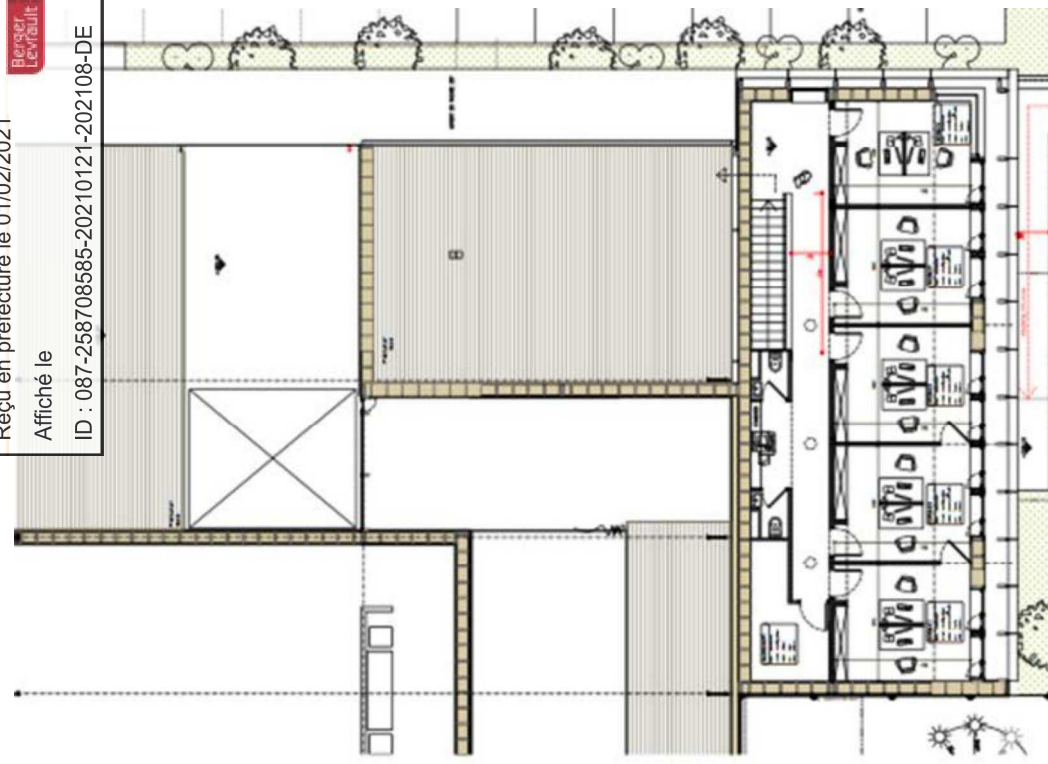


Envoyé en préfecture le 01/02/2021

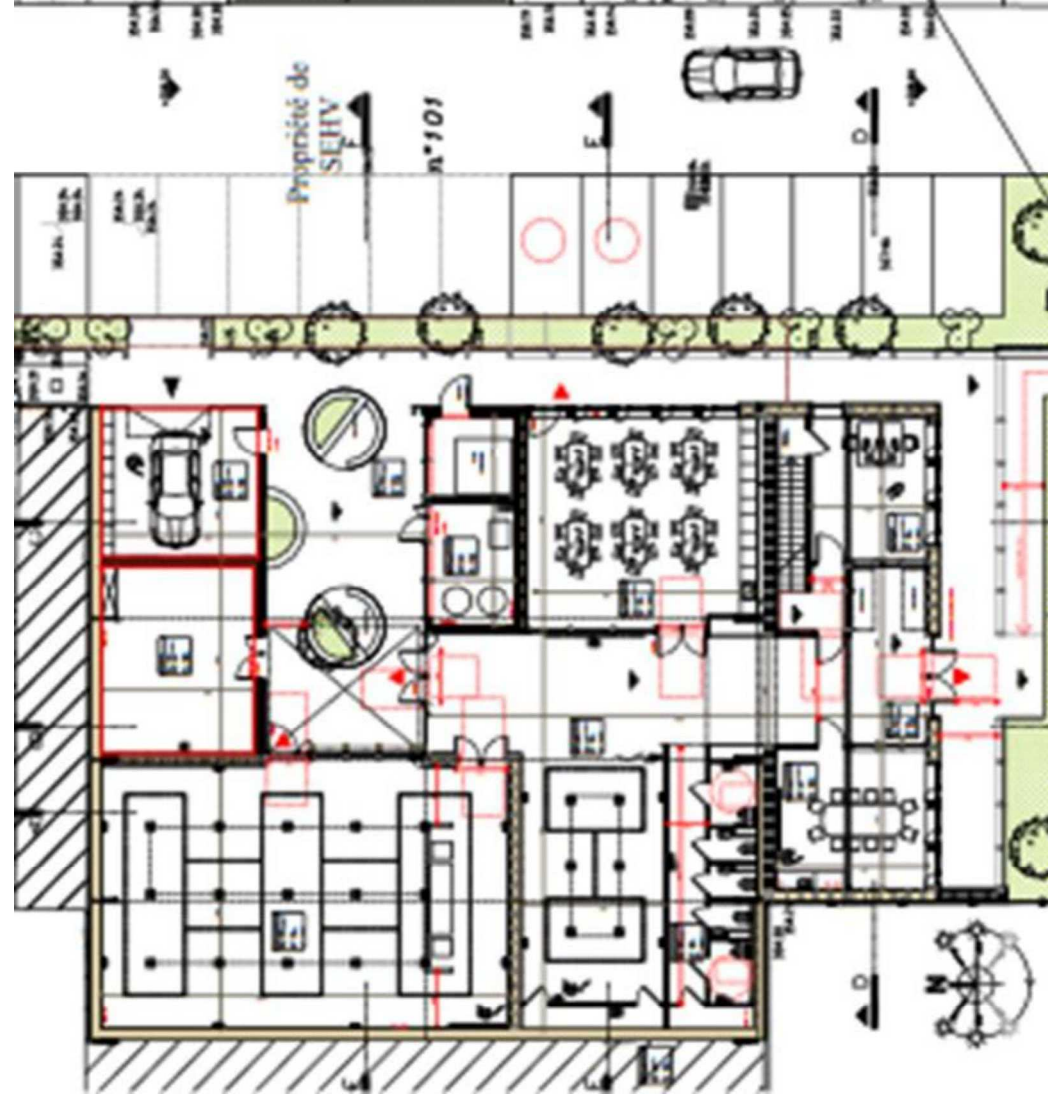
Reçu en préfecture le 01/02/2021

Affiché le

ID : 087-258708585-20210121-202108-DE



R+1



RdC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Claude MARTIN, André MAURY, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON, Jean-Jacques DUPRAT, Dominique MARQUET, Michel MOURET.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 38
Pouvoirs : 3
Votants : 41

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 3
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-09

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**GESTION DU PARC
AUTOMOBILE DU SEHV.**

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la Loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu l'article L5211-13-1 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) selon lequel : « Selon des conditions fixées par une délibération annuelle, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents de l'établissement public lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative, qui en précise les modalités d'usage ».

Considérant que les employeurs publics territoriaux doivent délibérer annuellement sur l'ensemble des avantages en nature, soit pour rendre l'usage privatif négligeable, soit pour fixer des limites strictes d'utilisation à titre privé.

Les délibérations doivent indiquer les personnes bénéficiaires desdits avantages.

**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Considérant que le SEHV possède une flotte automobile de 13 véhicules : 13 véhicules de service :

✓ Utilisés par les agents pour les besoins du service, les heures et jours de travail.

✓ Ayant pour objet une utilisation professionnelle.

Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume aux stricts trajets domicile-travail.

L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence, autorisée à certains agents n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.

✓ Remisés au SEHV en dehors des périodes de travail, c'est-à-dire durant les absences (congrés, RTT...).

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose qu'au vu de ces éléments, il pourrait être décidé de maintenir les conditions d'utilisation et d'attribution des véhicules du SEHV comme suit :

Conditions d'utilisation des véhicules de service et attribution :

Les emplois ou missions qui permettent l'octroi d'un véhicule de service sont les suivants :

- Etudes et conceptions des travaux.
- Surveillance des chantiers.
- Opérations préalables à la réception.
- Missions de sécurité et protection de la santé.
- Conseil en énergie partagé.
- Actions envers les membres en matière de transition énergétiques.
- Représentations du SEHV lors de réunions ou de missions (dont l'animation).
- Missions dans le cadre de l'administration générale, des finances et des moyens généraux du SEHV.
- Direction des services.

Les conditions d'utilisation d'un véhicule de service sont les suivantes :

- Ils sont utilisés par les agents pour les besoins de leur service, les heures et jours de travail.
- Ils ont pour objet une utilisation professionnelle.
- Leur utilisation privative revêt un caractère négligeable et se résume aux stricts trajets domicile-travail, soirs et week-end exclus.
- L'utilisation de ces véhicules de service pour le trajet domicile-travail, incluant le remisage à résidence, autorisée à certains agents n'est pas assimilée à un avantage en nature et de ce fait n'est pas valorisée comme tel sur les bulletins de salaire.
- Ils sont remisés au SEHV en dehors des périodes de travail, c'est-à-dire durant les absences (congrés, RTT...).
- Le périmètre de circulation est celui du territoire de la Haute-Vienne et du trajet domicile-travail.

DELIBERATION 2021-09

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**GESTION DU PARC
AUTOMOBILE DU SEHV.**

**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Les dérogations, en cas de nécessité de service, sont mentionnées spécifiquement sur les ordres de mission.

- Les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien du véhicule sont prises en charge par le SEHV, à l'exception des amendes.

Monsieur Jacques PLEINEVERT, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **D'APPROUVER** les conditions d'utilisation des véhicules de service et l'attribution de ceux-ci comme énoncées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conditions d'utilisation des véhicules de service et l'attribution de ceux-ci comme énoncées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2021,

DELIBERATION 2021-09

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**GESTION DU PARC
AUTOMOBILE DU SEHV.**

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Claude MARTIN, André MAURY, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGÉ.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON, Jean-Jacques DUPRAT, Dominique MARQUET, Michel MOURET.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 38
Pouvoirs : 3
Votants : 41

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 3
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-10

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

BESOINS SAISONNIERS 2021.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en dernier lieu par l'article 17 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la Fonction Publique Territoriale ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne propose :

- **DE RECRUTER**, comme pour les années précédentes, l'équivalent de 3 équivalents temps plein, non titulaires, pour une période maximum de 3 mois pour faire face aux besoins occasionnés par les réductions d'effectifs liées aux congés annuels d'été.
- **QUE** ces agents soient affectés :
 - aux services techniques (saisie de factures énergétiques, archivages de dossier et plans, remplacement et assistance des agents...);
 - au service administratif (accueil physique et téléphonique, archivage, classement de documents, remplacement et assistance des agents...);
- **QUE** ces agents soient recrutés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial.



Nombre d'élus en
exercice : 66.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE LE RECRUTEMENT**, comme pour les années précédentes, de 3 équivalents temps plein, non titulaires, pour une période maximum de 3 mois pour faire face aux besoins occasionnés par les réductions d'effectifs liées aux congés annuels d'été.
- **APPROUVE QUE** ces agents soient affectés :
 - *aux services techniques (saisie de factures énergétiques, archivages de dossier et plans, remplacement et assistance des agents...)* ;
 - *au service administratif (accueil physique et téléphonique, archivage, classement de documents, remplacement et assistance des agents...)* ;
- **APPROUVE QUE** ces agents soient recrutés sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial.

DELIBERATION 2021-10

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**BESOINS SAISONNIERS
2021.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDANNE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Claude MARTIN, André MAURY, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGÉ.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON, Jean-Jacques DUPRAT, Dominique MARQUET, Michel MOURET.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 38
Pouvoirs : 3
Votants : 41

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 3
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

DELIBERATION 2021-11

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 14 décembre 2020.

Monsieur Le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant, à compter du 1^{er} mars 2021 :

- **Sur le budget principal :**

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement le 01/11/2020 de l'agent occupant cet emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Un poste de rédacteur suite à l'avancement le 01/05/2020 de l'agent occupant cet emploi au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- Un poste d'ingénieur suite à un recrutement ouvert sur plusieurs grades, et finalement pourvu le 06/10/2020 par un agent titulaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : President**



Nombre d'élus en
exercice : 66.

• **Sur le budget annexe Eclairage Public :**

- Un poste de technicien suite à la nomination le 27/08/2020 de l'agent contractuel occupant cet emploi au grade d'adjoint technique stagiaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE de mettre à jour le tableau des effectifs en supprimant, à compter du 1^{er} mars 2021 :**

Sur le budget principal :

- Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement le 01/11/2020 de l'agent occupant cet emploi au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ;
- Un poste de rédacteur suite à l'avancement le 01/05/2020 de l'agent occupant cet emploi au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- Un poste d'ingénieur suite à un recrutement ouvert sur plusieurs grades, et finalement pourvu le 06/10/2020 par un agent titulaire du grade de technicien principal de 2^{ème} classe ;

DELIBERATION 2021-11

Objet :

RESSOURCES HUMAINES

**MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EFFECTIFS.**

Sur le budget annexe Eclairage Public :

- Un poste de technicien suite à la nomination le 27/08/2020 de l'agent contractuel occupant cet emploi au grade d'adjoint technique stagiaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le 21 janvier 2021,

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Claude MARTIN, André MAURY, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON, Jean-Jacques DUPRAT, Dominique MARQUET, Michel MOURET.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 38
Pouvoirs : 3
Votants : 41

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 3
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

**DELIBERATION
COM2021-01**

Objet :

COMMUNICATION
**DECISION DE BUREAU
N°2020-01.**
**SUBVENTION A L'AMICALE
DU PERSONNEL DU SEHV
ANNEE 2021.**

1/2

COMMUNICATION 2021-01 DECISION DE BUREAU N°2020-01. SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL DU SEHV ANNEE 2021.

Vu les statuts de l'amicale « Syn'ergies 87 » ;

Vu la délégation de fonction de l'assemblée plénière au bureau du SEHV par délibération en date du 1^{er} octobre 2020, notamment de « prendre toute décision concernant les avantages à caractère sociaux : adhésion au COS, gestion des tickets restaurants, subvention à l'amicale du personnel » ;

Vu la décision de Bureau en date du 30 septembre 2009 confiant la gestion de l'arbre de Noël de l'ensemble des enfants du personnel du SEHV (non adhérents inclus) à l'amicale « Syn'ergies 87 » ;

Monsieur le Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe le Comité Syndical que le Bureau du SEHV a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion du jeudi 17 décembre 2020 et au vu de sa délégation :

- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions afférentes avec l'Amicale « Syn'ergies 87 » spécifiant les modalités de versement et les pièces justificatives à produire par l'Amicale.

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : President



**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

- **D'ATTRIBUER** une subvention à l'amicale du personnel du SEHV dans les mêmes conditions que l'exercice précédent pour l'organisation de l'arbre de Noël 2021, d'un montant de 40 € par enfant de moins de quinze ans, pour le financement des cadeaux et de 1 500 € maximum pour l'organisation de cette manifestation (animation et goûter).

Le nombre prévisionnel d'adhérents donnerait une subvention pour l'organisation de l'arbre de Noël estimée à 2 380.00 € (base 22 enfants estimés).

- **D'AUTORISER** une subvention à l'amicale du personnel du SEHV sur la base de 0,2% des charges de personnel afférentes au chapitre 012 relatives aux frais de personnel des budgets du SEHV arrêtés au 31/12/2020 (pour information au titre du CA 2019, la subvention estimée serait de 3 681.00 €).
- **D'AUTORISER** l'inscription des crédits budgétaires nécessaires au budget primitif de 2021.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
COM2021-01**

Objet :

COMMUNICATION

**DECISION DE BUREAU
N°2020-01.
SUBVENTION A L'AMICALE
DU PERSONNEL DU SEHV
ANNEE 2021.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Claude MARTIN, André MAURY, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFORD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON, Jean-Jacques DUPRAT, Dominique MARQUET, Michel MOURET.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 38

Pouvoirs : 3

Votants : 41

Représentant

Secteur Centre : 2

Secteur Est : 5

Secteur Nord : 8

Secteur Ouest : 9

Secteur Sud : 8

Secteur Sud Est : 3

Conseil Départemental : 2

Limoges Métropole : 1

DELIBERATION

COM2021-02

Objet :

COMMUNICATION

**ACCORD CADRE DE
PARTENARIAT
« DEVELOPPEMENT DES
ENERGIES THERMIQUES
RENOUVELABLES SUR LE
TERRITOIRE DE LA HAUTE-
VIENNE » AVEC L'ADEME -
PERIODE 2020/2023 :
CONVENTION DE MANDAT,
CONTRAT D'OBJECTIFS ET
AVENANT A L'ACCORD
CADRE DE PARTENARIAT.**

1/2

COMMUNICATION 2021-02

ACCORD CADRE DE PARTENARIAT « DEVELOPPEMENT DES ENERGIES THERMIQUES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-VIENNE » AVEC L'ADEME - PERIODE 2020/2023.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération 2020-07 du 23 janvier 2020 autorisant le Président à renouveler, par avenant, l'accord-cadre de partenariat « Développement des énergies thermiques renouvelables sur le territoire de la Haute-Vienne » entre l'ADEME et le SEHV ainsi que le nouveau contrat d'objectifs correspondant et la signature la convention de mandant confinant le paiement des dépenses de l'ADME au SEHV sur ce partenariat ;

Considérant que le renouvellement du partenariat avec l'ADEME a été contractualisé par un avenant à l'accord cadre initial signé par l'ADEME le 24 juin 2020 pour une durée de 48 mois à compter du 1^{er} décembre 2019 ;

Considérant que le contrat d'objectifs, notifié le 24 juin 2020 et relatif à cet avenant, permet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée au SEHV ;

**Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : President**

**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Considérant que la convention de mandat numéro 2 Développement des énergies renouvelables, également notifiée le 24 juin 2020, a pour objet de confier au SEHV (mandataire) l'instruction des demandes d'aides conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME, l'établissement des contrats d'attribution des aides octroyées, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses ;

Considérant que le programme pour cette deuxième période comporte 24 opérations et fixe les objectifs suivants :

- ✓ **20 opérations bois énergie pour 5 379 MWh ;**
- ✓ **4 opérations solaires thermiques pour 26 MWh.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe que cet avenant, ainsi que la convention de financement et la convention de mandat, ont fixés les nouveaux objectifs suivants :

- Les 24 projets soumis à l'ADEME ont été retenus ;
- L'investissement prévisionnel pour ces 24 opérations a été fixé à 5 009 720.00 euros HT avec un montant maximal d'aides aux investissements porté à 2 062 140.00 euros HT attribué dans le cadre de la convention de mandat.
- L'aide fixe à l'animation pour le SEHV a été arrêté à 108 000.00 euros auquel s'ajoute un montant d'aide variable maximum arrêté à 48 719.05 euros attribuée en fonction de l'atteinte des objectifs.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
COM2021-02**

**Objet :
COMMUNICATION**

**ACCORD CADRE DE
PARTENARIAT
« DEVELOPPEMENT DES
ENERGIES THERMIQUES
RENOUVELABLES SUR LE
TERRITOIRE DE LA HAUTE-
VIENNE » AVEC L'ADEME -
PERIODE 2020/2023 :
CONVENTION DE MANDAT,
CONTRAT D'OBJECTIFS ET
AVENANT A L'ACCORD
CADRE DE PARTENARIAT.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGÉ, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Claude MARTIN, André MAURY, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGÉ.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON, Jean-Jacques DUPRAT, Dominique MARQUET, Michel MOURET.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 38
Pouvoirs : 3
Votants : 41

Représentant
Secteur Centre : 2
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 3
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

**DELIBERATION
COM2021-03**

Objet :
COMMUNICATION

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ
« MAINTENANCE ET
EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES, CLIMATIQUES
ET DE VENTILATION » DES
MEMBRES DU GROUPEMENT
DE COMMANDES
COORDONNE PAR LE SEHV.**

1/2

COMMUNICATION 2021-03

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES, CLIMATIQUES ET DE VENTILATION » DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE SEHV.

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération 2020-30 du 12 mars 2020 par laquelle le Comité Syndical a constitué un groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques et de ventilation ouverte aux collectivités adhérentes à ESP87 ;

Vu la délibération 2020-72 du 12 novembre 2020 par laquelle le Comité Syndical a autorisé le Président du SEHV à signer, après avis de la commission d'appel d'offres, les marchés lancés.

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 novembre 2020 et que le quorum de cette CAO était atteint ;

Monsieur André DUBOIS, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne informe les membres du Bureau de la décision de la CAO :

- **D'ATTRIBUER** les marchés suivants :

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : Président



Nombre d'élus en
exercice : 66.

LOT GEOGRAPHIQUE n°1 :

**ENGIE Solutions
Agence Atlantique Limousin
11 Zone d'Activités « Les Brandeaux »
16400 PUYMOYEN**

**Pour un montant valorisé à : 304 619.35 euros HT (soit 365 543.22 TTC)
sur la durée totale du marché.**

LOT GEOGRAPHIQUE n°2 :

**ENGIE Solutions
Agence Atlantique Limousin
11 Zone d'Activités « Les Brandeaux »
16400 PUYMOYEN**

**Pour un montant valorisé à : 388 407.16 euros HT (soit 466 088.60 TTC)
sur la durée totale du marché.**

LOT GEOGRAPHIQUE n°3 :

**ENGIE Solutions
Agence Atlantique Limousin
11 Zone d'Activités « Les Brandeaux »
16400 PUYMOYEN**

**Pour un montant valorisé à : 391 776.78 euros HT (soit 470 132.13 TTC)
sur la durée totale du marché.**

LOT TECHNIQUE n°4 :

**ENGIE Solutions
Agence Atlantique Limousin
11 Zone d'Activités « Les Brandeaux »
16400 PUYMOYEN**

**Pour un montant valorisé à : 159 359.35 euros HT (soit 191 231.22 TTC)
sur la durée totale du marché.**

Les marchés ayant été conclus à prix unitaires, les montants n'ont pas de caractère limitatif.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*

**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**

**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**

**DELIBERATION
COM2021-03**

**Objet :
COMMUNICATION**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ
« MAINTENANCE ET
EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS
THERMIQUES, CLIMATIQUES
ET DE VENTILATION » DES
MEMBRES DU GROUPEMENT
DE COMMANDES
COORDONNE PAR LE SEHV.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 21 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 janvier, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans la salle Georges Bizet située sur la commune de Bosmie L'Aiguille, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

Date de convocation : le mercredi 13 janvier 2021.

Présents : Xavier ABBADIE, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Christophe BREUIL, Gérard CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Jean-Louis COUNORD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Evelyne FONTAINE, Joël GARESTIER, Emilie GILLET, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Alain JOUANNY, Bernard LAGRANDE, Marlène LALOGUE, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Jean-Paul LONGEQUEUE, Claude MARTIN, André MAURY, Guy NOEL, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, François POIRSON, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Jean-Claude SAINTONGE, Francis THOMASSON, Jean-Marie VILLACHON.

Pouvoirs : Patrice CHAUVET ayant donné pouvoir à François POIRSON, Bernard PEIGNER ayant donné pouvoir à Francis THOMASSON, Jocelyne REJASSE ayant donné pouvoir à Marlène LALOGUE.

Excusés (sans pouvoir) : Alain AUZEMERY, Christophe BARBE, Jean-Christophe BRIARD, Isabelle BRIQUET, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Michel CHADELAUD, Romain CHARBONNIER, Patrice CHAUVET, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Guillaume GUERIN, Christian HANUS, Philippe HENRY, Fabien HUSSON, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Bernard PEIGNER, Fabrice RECORD, Jocelyne REJASSE, Bernard THALAMY, Gilles TOULZA, Éric BERGERON, Jean-Jacques DUPRAT, Dominique MARQUET, Michel MOURET.

Nombre d'élus en exercice : 66.

Présents : 38
Pouvoirs : 3
Votants : 41

Représentant

Secteur Centre : 2
Secteur Est : 5
Secteur Nord : 8
Secteur Ouest : 9
Secteur Sud : 8
Secteur Sud Est : 3
Conseil Départemental : 2
Limoges Métropole : 1

**DELIBERATION
COM2021-04**

Objet :

COMMUNICATION

**LAUREATS DU PROGRAMME
D'ETUDES ENERGETIQUES
DES BATIMENTS PUBLICS.**

1/6

COMMUNICATION 2021-04 LAUREATS DU PROGRAMME D'ETUDES ENERGETIQUES DES BATIMENTS PUBLICS.

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :

Vu la délibération n°2020-08 du 23 janvier 2020 autorisant Le Président à signer la convention afférente à l'Appel à Manifestation d'Intérêt CEDRE réalisé dans le cadre du programme ACTEE (« Action des Collectivités territoriales pour l'Efficacité Energétique », relevant du programme CEE PRO-INNO-17) et initié par la FNCCR ;

Vu la délibération 2020-27 du 12 mars 2020 définissant les modalités de mise en œuvre du programme CEDRE ;

Considérant que le programme d'audits proposé vise une démarche globale de massification des rénovations énergétiques des bâtiments des collectivités dans le cadre des objectifs fixés par la Stratégie Départementale et par les EPCI engagés dans la réalisation des PCAET. Concernant le SEHV, le programme accordé prévoyait la réalisation de 65 audits correspondant à un montant de 110 500.00 euros HT, aidé à 50% soit 55 250.00 euros d'aides ;

Considérant que ce programme, répartis sur les 13 EPCI, vise des bâtiments publics des EPCI et/ou des communes adhérents à ESP87 ;

Signé par : Georges
DARGENTOLLE
Date : 28/01/2021
Qualité : Président

**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

Considérant que le choix des bâtiments à auditer s'est fait sur proposition des EPCI et sélectionné par les membres de la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT du SEHV, dans les limites fixées par la délibération 2020-27 du 12 mars 2020 ;

Considérant que le nombre de bâtiments proposés par les EPCI était de 183 et que, sur ces 183 bâtiments, 146 étaient éligibles ;

Considérant que, conformément à la délibération 2020-27, le choix des bâtiments à auditer a suivi une grille d'analyse avec les priorités suivantes :

- ✓ Les bâtiments scolaires ;
- ✓ Les bâtiments énergivores (consommation totale et par m² élevée) ;
- ✓ Les délais de réalisation des travaux (en visant des rénovations énergétiques globales et performantes).

Pour chaque EPCI, le jury de la Commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT a effectué une sélection de bâtiments en fonction de la grille d'analyse. Lors des échanges, il a été décidé d'exclure les centres aquatiques.

**DELIBERATION
COM2021-04**

Objet :

COMMUNICATION

**LAUREATS DU PROGRAMME
D'ETUDES ENERGETIQUES
DES BATIMENTS PUBLICS.**

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne, remercie l'ensemble des EPCI et des communes pour leur participation et leur implication sur ce projet.

Il salue la qualité des échanges avec ces partenaires qui a permis la sélection de bâtiments éligibles en regrettant que tous les bâtiments ne puissent rentrer dans le cadre du financement du programme CEDRE ;

Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du SEHV, informe le Comité Syndical de la sélection, par le jury de la commission TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT, des bâtiments à auditer dans le cadre de ce programme :

Communauté de Communes Briance Combade

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
4	Châteauneuf la Forêt – Salle polyvalente Bartholdi + Gymnase
	La Croisille sur Briance – Bibliothèque
	Châteauneuf la Forêt – Bibliothèque
	Masléon – Bibliothèque

Nombre d'élus en
exercice : 66.

Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
5	Glanges – Mairie
	Glanges – Salle Polyvalente
	CC BSHV – Gymnase intercommunal de Saint Germain les Belles
	Meuzac – Salle Polyvalente
	CC BSHV – Accueil de loisirs intercommunal de Magnac Bourg

Communauté de Communes de Noblat

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
4	Saint Martin Terressus – Ecole maternelle + restaurant scolaire
	Saint Martin Terressus – Ecole primaire + garderie
	CC de Noblat – Ecole de Musique de Saint Paul
	Saint Martin Terressus – Salle des fêtes

Communauté de Communes ELAN Limousin Avenir Nature

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
8	Chamborêt – Ecole/Mairie
	La Jonchère Saint Maurice – Ecole
	Razès – Ecole Maternelle
	Razès – Ecole Primaire
	Ambazac – Ecole Maternelle C. Perrault
	Bessines sur Gartempe – Ecole C. Perrault
	Ambazac – Ecole Primaire J. Prévert
Ambazac – Ecole Primaire P. Cézanne	

En plus de cette liste, le jury a retenu l'Ecole de filles de Bersac sur Rivalier pour prendre la place d'un des 2 diagnostics de la Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux.

DELIBERATION
COM2021-04

Objet :

COMMUNICATION

LAUREATS DU PROGRAMME
D'ETUDES ENERGETIQUES
DES BATIMENTS PUBLICS.

Nombre d'élus en
exercice : 66.

Communauté de Communes Haut Limousin en Marche

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
8	Saint Sulpice les Feuilles – Ecole cycle 1
	Nouic – Bâtiment scolaire
	Saint Sulpice les Feuilles – Ecole cycle 3
	Saint Sulpice les Feuilles – Ecole cycle 2
	Saint Sulpice les Feuilles – Mairie
	Saint Sulpice les Feuilles – Halle des sports
	Saint Sulpice les Feuilles – Dispensaire
	Saint Sulpice les Feuilles – Salle des anciennes écoles

Communauté Urbaine de Limoges Métropole

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
9	Rilhac Rancon – Nouveau bâtiment Ecole élémentaire Jean Jaurès
	Rilhac Rancon – Ancien bâtiment Ecole élémentaire Jean Jaurès
	Panazol – Ecole maternelle Pauline Kergomard
	Panazol – Ecole maternelle Henri Wallon
	Veyrac – Ecole
	Saint Gence – Ecole maternelle
	Veyrac – Restaurant scolaire
	Aureil – Classes primaires
Feytiat – Groupe scolaire J. Prévert	

Communauté de Communes Ouest Limousin

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
5	Saint Auvent – Ecole
	Oradour sur Vayres – Bâtiment scolaire
	Saint Laurent sur Gorre – Ecole primaire
	Saint Auvent – Mairie
	Gorre – Cantine scolaire

DELIBERATION
COM2021-04

Objet :

COMMUNICATION

LAUREATS DU PROGRAMME
D'ETUDES ENERGETIQUES
DES BATIMENTS PUBLICS.

Nombre d'élus en
exercice : 66.

Communauté de Communes Pays de Nexon Monts de Châlus

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
6	Bussière Galant – Ecole Maternelle
	Pageas – Ecole
	Les Cars - Ecole
	Bussière Galant – Ecole Primaire
	Bussière Galant – Mairie/logements
	CC PNMC – Centre de loisir Terrier des Galoupiaux de Janailhac

Communauté de Communes Pays de Saint Yrieix

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
3	Saint Yrieix – Groupe scolaire Maurice Ravel
	Saint Yrieix – Restaurant scolaire Jules ferry
	CC PSY – Ecole de musique et de danse de Saint Yrieix la perche

Communauté de Communes Porte Océane du Limousin

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
5	Rochechouart – Groupe scolaire H. Reeves
	Saint Brice sur Vienne – Ecole de la fabrique
	Saint Brice sur Vienne – Ecole du bourg
	Saint Brice sur Vienne – Cantine Ecole du bourg
	CC POL – ALSH de Chaillac

Communauté de Communes Portes de Vassivière

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
3	Peyrat le Château – Mairie/Ecole
	Bujaleuf – Ecole Publique
	Eymoutiers – Vieux Collège (mairie/trésorerie)

DELIBERATION
COM2021-04

Objet :

COMMUNICATION

LAUREATS DU PROGRAMME
D'ETUDES ENERGETIQUES
DES BATIMENTS PUBLICS.

**Nombre d'élus en
exercice : 66.**

En plus de cette liste, le jury a retenu la Cantine foyer de Peyrat le Château pour prendre la place d'un des 2 diagnostics de la Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux.

Communauté de Communes Val de Vienne

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
3	Journac – Ecoles maternelle et élémentaire
	Burnac – Mairie
	Saint Yrieix sous Aix – Mairie

Audits supplémentaires attribués par le jury

Nombre d'audits maximum retenus par le SEHV	Bâtiments retenus par le jury
2	CC ELAN - Bersac sur Rivalier – Ecole de filles
	CC Portes de Vassivière - Peyrat le Château – Cantine foyer

DELIBERATION
COM2021-04

Objet :

COMMUNICATION

**LAUREATS DU PROGRAMME
D'ETUDES ENERGETIQUES
DES BATIMENTS PUBLICS.**

Ces 2 audits correspondent au quota qui n'a pas pu être attribué à la Communauté de Communes Gartempe Saint Pardoux, faute de proposition de bâtiments.

Le Comité syndical prend acte de cette communication.

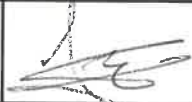






*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*




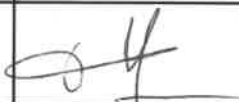


*Pour copie conforme
Le 21 janvier 2021,*









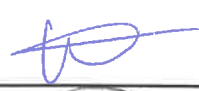
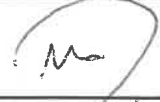

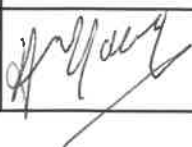
**Le Président du Syndicat,
Energies Haute-Vienne,**


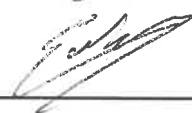


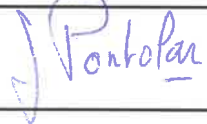



**Monsieur
Georges DARGENTOLLE**


LISTE DES PRÉSENTS
ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 21 JANVIER 2021

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
OUEST	Xavier	ABBADIE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Alain	AUZEMERY	excusé	
CENTRE	Christophe	BARBE	excusé	
EST	Max	BASCANS		
SUD EST	Dominique	BAUDEMONT		
EST	Eric	BERGERON		
SUD	Christophe	BREUIL		
OUEST	Jean- Christophe	BRIARD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Isabelle	BRIQUET	excusée	
SUD EST	Didier	BROUSSE	excusé	
CENTRE	Claude	BRUNAUD	excusé	
EST	Gérard	CHADELAUD		
SUD EST	Michel	CHADELAUD	excusé	
OUEST	Jean-Pierre	CHALARD		
OUEST	Romain	CHARBONNIER	excusé	

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
CENTRE	Patrice	CHAUVET	excusé	pouvoir à M. François POIRSON
SUD	Christian	CHIROL		
OUEST	Edouard	COQUILLAUD		
NORD	Jean-Louis	COUNORD		
SUD	Georges	DARGENTOLLE		
NORD	Roland	DAVID	excusé	
OUEST	Didier	DELAVERGNAS		
SUD EST	Roger	DESROCHE	excusé	
SUD	Jean-Bernard	DOGNON	excusé	
SUD	André	DUBOIS		
NORD	Jacques	DUFOURD	excusé	
EST	Jean-Jacques	DUPRAT		
EST	Laurent	FALCON		
OUEST	Gilbert	FAUPIN		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Evelyne	FONTAINE		
CULM	Joël	GARESTIER		
SUD	Emilie	GILLET		
OUEST	Jean-Pierre	GRANET		

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
CENTRE	Guillaume	GUERIN	excusé	
NORD	Jean-Claude	GUILLON		
SUD	Jean-Philippe	GUYOT		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Christian	HANUS	excusé	
CENTRE	Philippe	HENRY	excusé	
CENTRE	Fabien	HUSSON	excusé	
NORD	Alain	JOUANNY		
OUEST	Bernard	LAGRANDANNE		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Marlène	LALOGÉ		
OUEST	Patrick	LAMBERT	excusé	
CENTRE	Armand	LAPLAUD		
CENTRE	Alain	LAURENT		
EST	Jean-Marc	LEGAY		
NORD	Jean-Paul	LETANG		
SUD	Jean-Paul	LONGEQUEUE		
SUD EST	Dominique	MARQUET		
NORD	Claude	MARTIN		
NORD	André	MAURY		

SECTEURS	DÉLÉGUÉS TITULAIRES		SIGNATURE	Pouvoir
	Prénom	Nom		
SUD	Michel	MOURET		
SUD	Guy	NOEL		
EST	Bernard	PEIGNER	excusé	pourrait à M. Francis THOMASSON
SUD EST	Emmanuel	PINEDA		
EST	Jacques	PLEINEVERT		
CENTRE	François	POIRSON		
NORD	Jean-François	POMMIER		
NORD	Jocelyne	PORTOLAN		
CENTRE	Fabrice	RECORD		
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Jocelyne	REJASSE	excusée	pourrait à Mme Martine LAUGE
OUEST	Jean-Claude	SAINTONGE		
CENTRE	Bernard	THALAMY		
OUEST	Francis	THOMASSON		
CULM	Gilles	TOULZA		
SUD EST	Jean-Marie	VILLACHON		

REPRESENTANTS DES ADMINISTRATIONS	SIGNATURE	SON REPRESENTANT (Prénom NOM)	SIGNATURE
Monsieur Seymour MORSY Préfet de Haute-Vienne			
Monsieur Gilles GUEGAN Trésor Public			


POUVOIR

Je soussigné **CHAUVET Patrice** demeurant à 31, Rue Diderot, 87570 RILHAC-RANCON donne pouvoir à **Mr POIRSON François** pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du SEHV **du 21 janvier 2021**.

Le/la mandant·e,
Date et signature
Le 15 janvier 2021



Le/la mandataire
Pour acceptation,
Le 15 janvier 2021

bon pour acceptation


POUVOIR

Je soussigné·e (Nom, Prénom) PEIGNER Bernard
demeurant à VAILLY 87140 6 rte des Boisgilles
donne pouvoir à (Nom, Prénom) THOMASSON Francis,
pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du
SEHV du 15/01/2021.

Le/la mandant·e,
Date et signature

le 15/01/2021
B. PEIGNER

Le/la mandataire
Pour acceptation,
Date et signature

le 21/1/2021

POUVOIR

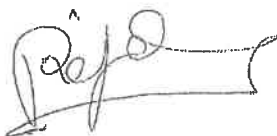
Les articles 6.2a et 6.8 des statuts du SEHV traduisent la volonté des collectivités membres du SEHV d'assurer la représentation des adhérents par un suppléant en cas d'empêchement d'un délégué titulaire. Cette mesure permet aux collectivités adhérentes regroupées par secteurs de maintenir le nombre de leurs délégués physiquement présents lors des réunions. Le règlement intérieur de l'Assemblée du SEHV prévoit les conditions d'information du suppléant en cas d'absence du titulaire qui doit être remplacé.

Si le délégué titulaire et le suppléant sont empêchés, le titulaire peut donner mandat à un autre membre titulaire du comité de son choix.

Je soussigné (Nom, Prénom) REJASSE Jodelyne demeurant à La Trèche 87600 VAYRES donne pouvoir à (Nom, Prénom) LALOGÉ Marlène pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Plénière du SEHV du 21 Janvier 2021 (date).

Date et signature du mandant

15/01/2021



Pour acceptation,

Date et signature
Du mandataire

18/01/21

